



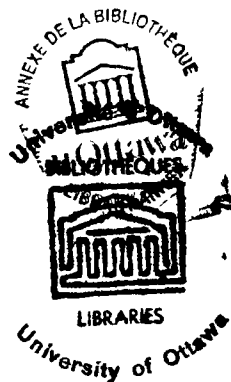
T H E S E

D E

L I C E N C E

LAURENCE PELLAND

AVRIL , 1942.



UMI Number: DC54030

### INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

**UMI<sup>®</sup>**

---

UMI Microform DC54030  
Copyright 2011 by ProQuest LLC  
All rights reserved. This microform edition is protected against  
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

---

ProQuest LLC  
789 East Eisenhower Parkway  
P.O. Box 1346  
Ann Arbor, MI 48106-1346



  L  A

  NOUVELLE          ECONOMIE  

  d  e  

  D  E  M  A  I  N  

\*\*\*\*\*

Ecole des Sciences Politiques

Université d'Ottawa

- 1 9 4 2 -



## TABLE DES MATIERES.

	<b>Pages</b>
<u>INTRODUCTION</u>	
Situation actuelle et l'après-guerre.....	1
<u>CHAPITRE PREMIER</u>	
Le capitalisme et ses abus .....	13
<u>CHAPITRE DEUXIEME</u>	
La coopération : Notions préliminaires .....	19
<u>CHAPITRE TROISIEME</u>	
Historique : Première Partie .....	32
Préludes - Les Pionniers de Rochdale	
Rayonnement de leur oeuvre	
<u>CHAPITRE QUATRIEME</u>	
Historique : Deuxième Partie .....	46
Extension de mouvement coopératif dans les autres pays.	
<u>CHAPITRE CINQUIEME</u>	
Principes et Méthodes .....	71
<u>CHAPITRE SIXIEME</u>	
Le mouvement coopératif au Canada .....	82

CHAPITRE SEPTIEME

	Pages
Le développement de la coopération dans le Québec .....	98

CHAPITRE HUITIEME

La C. C. F. et l'expérience d'Antigonish .....	111
--	-----

CONCLUSION

L'avenir de la coopération .....	118
----------------------------------	-----

<u>BIBLIOGRAPHIE</u> .....	125
----------------------------	-----

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~



---

## I N T R O D U C T I O N

---

Si nous promenons un regard dans le domaine économique, nous arrivons très vite à la conclusion que le problème de la crise et du chômage chronique qui a existé pendant plusieurs années avant la guerre actuelle est à peu près résolu. Cette question devenue périmée a cessé d'obséder les esprits. Mais, ne nous laissons point illusionner par le camouflage de la situation présente. Celle-ci est une anomalie née de la guerre qui sévit depuis plus de deux ans.

En effet, tout va assez bien dans le monde économique. Les besoins urgents de la défense nationale a amené le recrutement d'une grande partie de la jeunesse dans les cadres de l'armée, de l'aviation et de la marine. Ajouter que la lourde

bureaucratie, plaie de toute démocratie politique s'est encore alourdie par un nombre exagéré de petits fonctionnaires, lesquels ne sont ni plus ni moins que des parasites de l'Etat: cette absorption a pourtant son utilité; ces chômeurs d'autrefois chôment encore mais avec cette différence que maintenant ils reçoivent à la fin du mois un traitement. S'il était permis de visiter certains bureaux, nous en verrions bon nombre qui crient leur ennui et beuglent leur désœuvrement; c'est ce qui s'appelle "faire son effort de guerre" en s'abrutissant.

Le chômage a donc considérablement diminué sinon complètement disparu; l'on parle même de la pénurie de la main-d'oeuvre spécialisée. Les usines fonctionnent à plein rendement. Le numéraire circule à merveille et avec une vitesse étonnante; le peuple fait face à de nouveaux impôts, toujours croissants, des sommes fabuleuses sont prélevées en vue d'intensifier l'effort de guerre du pays et, cependant, tout marche et rien ne brise. On ne se plaint pas trop.

Il est vrai que ce tableau a été un peu assombri par l'augmentation du coût de la vie; mais comme le Gouvernement, assagi par l'expérience de la Guerre de 1914, a créé une Commission en vue de surveiller les fluctuations des prix pour empêcher les hausses exorbitantes et enrayer, dès le début, le profitage de guerre, le nuage s'est dissipé et les esprits se sont rassérénés. De plus, des indemnités accordées aux personnels des divers ser-

vices administratifs et la promesse de voir celles-là augmenter au prorata de l'indice des prix n'a pas manqué de rassurer les petits salariés. Donc, si un cataclysme épouvantable ébranle les assises de la vieille Europe en quête d'unité, les habitants du continent américain ne s'en portent pas trop mal. On y jouit même d'une prospérité relative. La soif de jouissance est loin d'avoir quitté les coeurs de ce côté de l'Atlantique. On dirait même que la fièvre du bien-être matériel augmente en raison directe de l'imminence du danger. Aussi quel contraste entre cette Europe qui se déchire et se tord au milieu des horreurs d'un conflit sans exemple dans l'Histoire et cette jeune Amérique dont hélas ! l'obscurcissement de l'esprit et la dépravation des moeurs n'ont certes pas attendu le nombre des années !

Prenons garde de nous y méprendre ! Cette prospérité est trompeuse et plus factice que réelle : état anormal, elle ne peut être que passagère. Par conséquent, qu'advierait-il si, à un moment donné, l'industrie qui fonctionne en vue des fins de guerre se ralentissait et cessait tout à fait ? Malgré toutes les prétendues mesures prises par le Ministère au pouvoir une autre période cyclique se produirait inévitablement ; la misère avec tout son cortège de souffrances morales s'abattrait de nouveau sur la pauvre humanité. Y songe-t-on sérieusement ?

Une étude attentive de la période de dépression qui précéda la guerre actuelle a porté certains économistes à en attribuer la

cause principale à une surproduction, d'autres à une sous-consommation. Les uns et les autres n'ont pas tort; cela dépend du point de vue envisagé.

Sans contredit, l'une des plus grandes étrangetés de notre époque n'est-ce pas de voir une telle disette exister dans un monde où règne une abondance sans précédent. L'humanité avait pour ainsi dire résolu le problème de la production dès 1764, quand James Hargreaves inventa la fileuse "Jenny"; l'application de la vapeur à cette invention en imprimant un nouvel essor à la production inaugura l'ère de la machine, âge d'or dans l'histoire de l'humanité.

Sous l'impulsion de capitaux, les usines fonctionnèrent jour et nuit; une folie vertigineuse s'empara alors de l'industriel. Les ouvriers devinrent de plus en plus malheureux : les heures de travail étaient interminables, les salaires bien piètres. C'est l'époque où la femme fut arrachée du foyer, puis vint le tour du jeune enfant. Les filatures du temps employaient, dit-on, plus d'enfants que d'adultes. La situation devint si pitoyable, qu'en 1819, le Parlement anglais vota la loi Peel qui stipulait que l'enfant de neuf ans ne devait point travailler plus de douze heures par jour.

On produisit sans aucune prévoyance. Les choses allèrent assez bien tant que le nombre d'usines fut restreint et que de vastes contrées ne furent pas encore industrialisées; les béné-

fices se multiplièrent, les propriétaires accumulèrent l'or du monde. Ainsi, apparaît l'ère industrielle et le système du capitalisme; désormais la pauvreté côtoiera l'abondance, l'extrême misère existera côte à côte avec la richesse fabuleuse.

Mais hélas ! bientôt les débouchés se firent rares pour le surplus de la production non vendue; on dut placer celle-ci en entreposage; les bénéfices diminuèrent, plusieurs usines fermèrent leurs portes, de nombreux ouvriers furent congédiés, c'était la crise, causée par une surproduction, il n'y a pas le moindre doute.

Toutefois, la deuxième opinion qui soutient que la cause de la crise est dans une sous-consommation est également plausible. L'on n'avait, au plus fort de la dernière crise, qu'à regarder autour de soi pour constater la vérité de cette assertion du moins au premier abord : car, si d'une part, il y avait surproduction, d'autre part, se voyaient une foule de petites gens qui manquaient des denrées de première nécessité; donc, il y avait sous-consommation, et cette sous-consommation n'était guère due directement à une carence de production, bien au contraire, il y avait pléthore de produits sur les marchés mondiaux. Ne serait-ce pas plutôt une insuffisance de numéraire, une insuffisance de pouvoir d'achat entre les mains de l'acheteur qui était la raison d'être du mal ? N'avons-nous pas entendu cette ritournelle encore et encore : "Nous achèterions bien tel ou tel objet mais nous n'a-

vons pas d'argent". Écoutons l'abbé Charles E. Coughlin qui écrivait en 1939 : "Hungry mouths require food. Shivering populations crave clothing. Nevertheless we witness the irrational spectacle of crops destroyed, of factories closed down because there is no money, no purchasing power in the hands of the people" (I).

Que la cause du mal réside en grande partie surtout dans la surcapitalisation, l'agiotage et les manoeuvres plus ou moins louches de la haute finance soit nationale, soit internationale, dans les déficiences de notre système monétaire, dans la création exagérée du crédit par les banques : tout cela semble évident si l'on étudie la question sans parti-pris. Mais, en tête, de cette longue liste ne conviendrait-il d'inscrire d'abord l'abaissement des moeurs et la dépravation du coeur humain et de mettre en vedette cette vague montante de paganisme qui nous vient de l'autre côté des frontières et qui a réussi à déferlé son écume immonde jusqu'aux marches de notre Canada français. A moins que l'humanité ne se renouvelle, vaut-il vraiment la peine que nos fils combattent et meurent pour sauver les épaves d'une "Civilisation aussi dévoyée",

Quoi qu'il en soit, le peuple a connu le déséquilibre économique et l'horrible dépression dans l'après-guerre de 1914-18, et il est plus que probable que nous en éprouverons une autre expérience après cette guerre. L'ère du capitalisme n'est pas encore

---

(I) COUGHLIN, Rev. Charles E., : "MONEY : QUESTIONS and ANSWERS", page 15.

finie car celui-ci a la vie dure. Puis, il faut tout de même reconnaître que le capitalisme a rendu d'énormes services au début de la révolution industrielle. Mais, là comme partout où l'homme met la main, de graves abus ne tardèrent pas à se glisser dans ce nouveau régime. Ces abus se systématisèrent en quelque sorte et engendrèrent tant de détresse et de misère que l'on finit bientôt par n'apercevoir dans le régime que les excès; aussi le vocable "capitalisme" est aujourd'hui synonyme de concurrence effrénée, de monopolisation outrancière, d'exploitation du peuple, de manigances malhonnêtes... que sais-je. Remarquons que tous ces griefs ne sont pas inventés de toute pièce, ils existent ces griefs; le capitalisme, système ni bon ni mauvais en soi qui a eu son utilité au siècle dernier, sert aujourd'hui admirablement les instincts pervers du coeur humain et est devenu le moyen ignoble par lequel une minorité d'individus oppriment le peuple. Aussi, ne nous étonnons pas outre mesure si le peuple, en certains pays, a réagi avec violence, comme il arrive presque toujours lorsque le poids des abus écrase et menace de nous exterminer.

Devant la perspective d'un nouveau désarroi dans l'ordre économique, que devons-nous faire, nous, Canadiens-français ? Souffrir avec résignation ou avec apathie sans même tenter de réagir ? Assurément non. Fomenteur des émeutes ? Seraient-elles profitables à notre groupe ethnique ? Probablement non, la majorité anglo-saxonne saurait nous évincer et l'emporterait. Devons-nous alors désespérer de voir notre sort s'améliorer ? Notre petit

peuple, sera-t-il toujours un peuple de subordonnés destinés à être exploités jusqu'à ce qu'enfin sa vitalité ethnique étant atteinte, il agonise et meurt ? Sans aucun doute, quelques-uns de nos pires ennemis souhaitent de toutes les énergies de leur âme que ce dépérissement mortel s'achève au plus tôt.

Pénétrons-nous cependant de cette vérité qu'essayer de remédier au marasme de notre situation économique actuelle constitue pour nous, Canadiens-français, un devoir national rigoureux puisque c'est travailler à assurer ou du moins à prolonger notre survie nationale. Car, que nos ennemis l'admettent ou non, qu'on le veuille ou non, le vouloir-vivre collectif est vivace chez nous et, quoi qu'en disent des esprits pessimistes, il faudra plus de deux générations pour nous assimiler.

Persuadons-nous donc que notre groupement ethnique a un rôle tout désigné sur le continent de l'Amérique. D'abord, peut-être... celui de servir de contrepoids à l'influence anglo-saxonne; rappelons-nous que plus d'une affinité de culture nous lie aux peuples de l'Amérique latine; une solidarité plus profonde ne devrait-elle pas nous inviter à graviter dans le sens de leur orbite ?

Puis, ensuite, héritier de cette brillante civilisation française qui, sous Louis XIV et sous le règne plus "policé" du Régent, étendait son hégémonie sur l'Europe entière, le Canada français ne serait-il point appelé selon l'expression de Louis Bertrand, à remplir le rôle "d'artisan des renaissances futures" ? Les Cana-

diens-français n'accompliront cette tâche qui leur est dévolue qu'en se surpassant, en se surélevant, c'est entendu; mais ils ne doivent pas s'en tenir aux seules valeurs spirituelles. C'est pour avoir adopté cette attitude que les nôtres ont perdu tant de terrain dans la sphère économique. De même que dans la vie individuelle de l'être humain, il faut tenir compte du principe matériel, le corps, ainsi dans la vie économique d'un peuple, on ne doit pas ignorer les forces matérielles. Le faire, serait s'exposer à voir son ascendant diminuer. Le prestige de notre groupe ethnique n'aurait-il pas été accru si nous avions su former des hommes d'affaires probes et habiles et garder un pied-à-terre dans le monde commercial ?

Notre survivance nationale exige, que nous reprenions peu à peu le terrain perdu même au prix de sacrifices. Cela peut se faire, cela se fera si nous le voulons. Pas n'est besoin de changer l'ordre établi de la démocratie actuelle; sans mettre tout à feu et à sang, sans vouloir détruire de fond en comble, il y a moyen d'améliorer la situation chez nous. Sachons faire un choix judicieux entre les choses saines de notre régime et les éléments de faillite, puis servons-nous de celles-là comme d'une base solide pour édifier les assises d'une économie nouvelle. Par quel moyen direz-vous ? Par le système coopératif. La Coopération a réussi en d'autres pays. Pourquoi ne réussira-t-elle pas chez nous ?

Appert-il nécessaire de souligner que la Coopération est un système en parfaite conformité avec les principes d'une civilisation à base de christianisme. Par l'esprit de solidarité, de fraternité, d'égalité qu'elle développe, elle substitue, à la concurrence sans merci que se font les individus dans cette âpre lutte pour la vie, l'union harmonieuse de toutes les énergies vers un bien commun. Cette mise en commun des efforts afin de satisfaire des besoins économiques n'est-elle pas plus chrétienne que la rivalité sans trêve, la lutte exterminatrice que l'on se livre aujourd'hui dans le monde économique et commercial ? Elle rend, en outre, service aux petits, aux humbles, car elle tend à améliorer leur sort.

Elle ne nuira pas non plus à la classe des possédants. Pour être assis sur des fortunes colossales, leur bien-être n'a qu'une sécurité précaire. En effet, un mal grave mine l'ordre économique-social. Les causes de ce mal sont obscures et enchevêtrées. Le remède reste à débattre; il faut user de tactique pour ne pas envenimer la plaie et aggraver le mal.

En l'occurrence, se livrer à des critiques acerbes vis-à-vis du régime actuel, n'aurait-il pas pour résultat de soulever le prolétariat contre la classe des capitalistes et d'amener un cataclysme social ? Ce qu'il faut préconiser, ce n'est pas une révolution mais une évolution, en d'autres termes, un ensemble de réformes économiques et morales qui rendront le régime actuel plus humain et plus chrétien.





CHAPITRE      PREMIER

LE CAPITALISME ET SES ABUS

Le capitalisme, régime ni bon, ni mauvais en soi. - Il s'inspire du libéralisme économique. - Sa grande erreur : "produire pour produire". - Recherche de bénéfices excessifs. - Centralisation de la richesse entre les mains d'un petit nombre : règne de la ploutocratie. - Impuissance des pouvoirs politiques. - Mouillage du capital, fallacieuse spéculation en bourse, agiotage. - Quand vient le désastre, qui en supporte le poids ? Le consommateur. Donc, le capitalisme, régime dévoyé et corrompu.

CHAPITRE      PREMIER

LE CAPITALISME ET SES ABUS

Le capitalisme est un régime économique fondé sur la propriété privée et la liberté individuelle qui octroie au capital une prépondérance presque exclusive. En soi, le régime n'a rien de nocif, ni d'intrinsèquement mauvais. Au contraire, appuyé sur les principes de la justice sociale, il serait peut-être le régime le plus propre à assurer l'épanouissement de la personnalité humaine et l'harmonieux développement de toute la vie économique.

Mais, des abus sans nombre ont défiguré et avili ce régime. Et, comme le dit Valensin dans son Traité de Droit naturel, il est devenu aujourd'hui un régime dans lequel une minorité possé-

dante contrôle tous les rouages de la haute finance et, par là, exerce une influence absolue dans toutes les sphères de la vie économique en général.

Le capitalisme s'est inspiré du libéralisme économique, il en a adopté tous les postulats : l'intérêt personnel seul mobile de l'activité économique, une foi confiante dans le jeu de la loi de l'offre et de la demande susceptible de conserver un heureux équilibre dans l'ordre économique, la liberté individuelle érigée à la hauteur d'un culte.

Tout le monde concède que le capital est nécessaire à la création et au fonctionnement des grandes entreprises. L'on admet facilement aussi que le capital a droit à une rémunération raisonnable car advenant des insuccès, des faillites, le capital sera perdu tandis que le travail conservera encore la capacité de se relever.

Mais, la grande erreur, c'est qu'on a voulu produire sans tenir nul compte de la consommation ; les prix de vente sont ensuite fixés uniquement pour satisfaire l'égoïsme des profiteurs qui se soucient fort peu de savoir si le consommateur a entre les mains suffisamment de pouvoir d'achat pour défrayer ce prix de vente. A-t-on un seul moment songé que le capitalisme finirait par se retourner contre lui-même et tendrait à se détruire, le consommateur n'ayant pas les pièces sonnantes nécessaires pour se procurer ce dont il a besoin, la production dépasserait bientôt

la consommation et les marchés seraient encombrés : une dépréciation des prix s'ensuivrait. On escomptait trop sur la loi de la concurrence pour rétablir l'équilibre rompu. De plus, le capitalisme libéral a méconnu la nature et la valeur humaine du travail l'assimilant à une denrée, comme le blé ou le thé, qui tomberait sous le coup de la loi de l'offre et de la demande. Inutile d'insister sur la misère généralisée produite par cette fausse conception. Que de luttes sourdes et haineuses se sont livrées le capital et le travail pendant près d'un demi-siècle.

Signalons un autre abus. Une production démesurée et la recherche de bénéfices excessifs a tôt fait de concentrer la richesse entre les mains d'une minorité de plus en plus restreinte d'individus. Cette poignée d'hommes, soit par le jeu des associations, soit par des ententes volontaires ou tacites, a réussi à créer des entreprises colossales dont les ramifications tentaculaires s'étendent dans tous les domaines économiques et lui assurent ainsi la plupart des commandes de l'économie du pays.

C'est à cet état d'abomination que songeait Léon XIII quand il écrivit que la société était divisée en deux classes : "d'un côté une minorité de riches, jouissant à peu près de toutes les commodités qu'offrent en si grande abondance les inventions modernes; et de l'autre, une multitude immense de travailleurs réduits à une angoissante misère et s'efforçant en vain d'en sortir".

C'est le règne de la ploutocratie, de la dictature de la finance.

Les puissances de l'argent dictent leurs volontés aux pouvoirs politiques qu'elles asservissent soit par de fortes souscriptions aux causes électorales, soit par une habile distribution des mandats administratifs parmi leurs créatures, trop souvent directeurs d'entreprises qui siègent à vingt, trente, cent conseils et même plus. Peut-on s'étonner si, ensuite, ces magnats de la finance font adopter par les Parlements des législations qui favorisent leurs "combinaisons louches". Il est tout à fait puéril d'affirmer que ces accapareurs ont eu soin de s'assujettir la presse qui, en démocratie, agit sur "l'opinion publique" laquelle est censée diriger la politique.

Les chefs politiques mise en tutelle et les grands quotidiens bâillonnés, l'action occulte de la haute finance peut alors se faire sentir dans toute son âpreté. Il serait trop long de raconter les manipulations et les manigances frauduleuses auxquelles on se livre. Au moyen de la surcapitalisation et du mouillage du capital, l'on obtient ainsi des bénéfices exagérés. Tout se passe à l'insu du consommateur peu averti des méthodes financières et bancaires; d'ailleurs, les financiers modernes sont passés maîtres dans l'art du camouflage.

Et, comment décrire les abus du crédit, réduit à un simple système d'écritures, et créé de toute pièce par les banques ? Que dire de la fallacieuse spéculation en bourse, de l'agiotage

qui se pratique sur le marché des valeurs et des titres où d'habiles manieurs poussent à volonté la cote dans l'un ou l'autre sens ?

Enfin, quand vient le désastre, qui en supporte le poids ? C'est encore le consommateur car, soyez assurés, que tous ces fins capitalistes ont prévu la catastrophe économique et s'y sont préparés en conséquence. Si le capitalisme n'offre rien qui contredise la morale, on peut alléguer qu'il est terriblement dévoyé et corrompu. Il a oublié le rôle social qu'il avait à jouer et a ignoré qu'au-dessus des lois économiques domine la justice.

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~



\*\*\*\*\*

CHAPITRE      DEUXIEME

NOTIONS      PRELIMINAIRES

\*\*\*\*\*

Introduire l'idée coopérative dans le domaine économique, ce n'est certes pas aller à l'encontre des lois naturelles, ni au détriment de l'homme. Au contraire, c'est agir selon la saine raison et en conformité avec la nature humaine. La coopération répond donc à une tendance de la nature humaine à l'association. En effet, l'homme est un être social : le plus élevé par son intelligence dans l'échelle des être créés, il est cependant dans une extrême indigence à sa naissance. Pour vivre, enrichir son intelligence, tremper sa volonté il lui faut le concours d'autrui. Laissée à ses propres ressources, son activité demeure stérile. L'être humain ne peut rester isolé, il a besoin de ses semblables : par une collaboration étroite

et quotidienne avec les autres hommes, il pourra acquérir les éléments indispensables à son perfectionnement matériel et spirituel.

Le bien de l'individu est distinct du bien de la société : cependant, la prospérité collective conditionne la prospérité individuelle à tel point que l'individu s'enrichit et s'épanouit dans la mesure où il participe à la vie de la communauté en travaillant pour elle.

Remarquons que ce principe se vérifie non seulement dans l'ordre général mais encore dans toutes les formes de l'activité humaine : arts, sciences, économie... etc.

C'est encore parce qu'il est un être social que la nature l'a doué de ce don magnifique, la parole. Si l'on soutient l'hypothèse opposée, que l'homme a été fait pour une vie isolée, cette noble faculté du langage serait inutile. N'est-il pas plus sage d'admettre qu'il fut gratifié de la parole pour être en mesure de communiquer ses pensées et ses sentiments à ceux qui l'entourent, donc parce que créé être social ?

Obligé de vivre avec ses frères pour acquérir les biens matériels qui lui sont nécessaires afin de parvenir à son épanouissement complet et, par là, atteindre à cet humanisme intégral, à cet héroïsme dont parle Maritain, l'homme a des droits; mais, puisqu'il vit en communauté fraternelle avec des êtres de même nature que la sienne qui s'acheminent eux aussi vers la même fin,

l'homme à des devoirs envers autrui. Droits et devoirs sont corrélatifs. Par conséquent, dans tous les actes publics de sa vie, sans négliger ses intérêts propres, et ceux des siens, il doit cependant agir en fonction d'autrui, c'est-à-dire en tenant compte des droits des autres membres de la société. Cet effort de solidarité s'impose surtout et avant tout dans les rouages de l'appareil économique. L'idée coopérative peut servir merveilleusement de base doctrinale à tout mouvement de restauration sociale; formule économique heureuse, elle aide à établir une répartition plus équitable des biens temporels. En plus, elle s'appuie sur les principes fondamentaux qui doivent diriger toute activité humaine dans la recherche des richesses matérielles. Enfin, elle répond d'une façon excellente à la doctrine sociale de l'Eglise laquelle seule possède la vérité capable de procurer le bonheur temporel à tous les peuples. Pas n'est besoin de recourir au prosélytisme de Moscou. Notre christianisme est assez riche pour nous offrir une solution aux maux dont souffre notre société.

Faut-il ajouter enfin que l'idée coopérative est une idée essentiellement chrétienne; n'y retrouve-t-on pas la fraternité et la solidarité au sens chrétien du mot? La "communion des saints" dont parle le Credo, qu'est-ce sinon la Coopération sur le plan surnaturel?

## NATURE

D'après sa définition étymologique, coopération vient du latin, co, cum, operari, travailler; travailler avec; et signifie une mise en commun au service d'une même cause, à la réalisation d'un même but; ainsi entendue la coopération est aussi ancienne que l'humanité. La coopération dans l'ordre économique est "une mise en commun d'efforts organisés en vue de réaliser, par le jeu d'une association faite de justice et de charité, cette suffisance des biens matériels dont l'usage est indispensable à l'homme pour pratiquer la vertu". Du point de vue social, ce mot signifie une forme d'action économique dans laquelle un groupe de personnes organisées sur un plan d'égalité s'entendent pour protéger leurs intérêts économiques dans le domaine de la production, de la consommation ou des services publics. On vise à éliminer, ou du moins à réduire le nombre et le bénéfice exagéré des intermédiaires et cela, dans l'intérêt soit des producteurs, soit des consommateurs. La coopération opère son action, dans le concret, au moyen d'organismes appelés sociétés coopératives ou coopératives tout court. Les sociétés coopératives sont des associations volontaires formées de personnes qui s'organisent sur une base démocratique afin de pourvoir à leurs besoins économiques par une action mutuelle ayant pour but le service et non le profit. C. R. Fay en donne la définition suivante : Les sociétés coopératives sont des associations "permettant aux classes ouvri-

### NATURE

D'après sa définition étymologique, coopération vient du latin, co, cum, operari, travailler; travailler avec; et signifie une mise en commun au service d'une même cause, à la réalisation d'un même but; ainsi entendue la coopération est aussi ancienne que l'humanité. La coopération dans l'ordre économique est "une mise en commun d'efforts organisés en vue de réaliser, par le jeu d'une association faite de justice et de charité, cette suffisance des biens matériels dont l'usage est indispensable à l'homme pour pratiquer la vertu". Du point de vue social, ce mot signifie une forme d'action économique dans laquelle un groupe de personnes organisées sur un plan d'égalité s'entendent pour protéger leurs intérêts économiques dans le domaine de la production, de la consommation ou des services publics. On vise à éliminer, ou du moins à réduire le nombre et le bénéfice exagéré des intermédiaires et cela, dans l'intérêt soit des producteurs, soit des consommateurs. La coopération opère son action, dans le concret, au moyen d'organismes appelés sociétés coopératives ou coopératives tout court. Les sociétés coopératives sont des associations volontaires formées de personnes qui s'organisent sur une base démocratique afin de pourvoir à leurs besoins économiques par une action mutuelle ayant pour but le service et non le profit. C. R. Fay en donne la définition suivante : Les sociétés coopératives sont des associations "permettant aux classes ouvri-

ères de se livrer au commerce et toujours gouvernées dans un esprit altruiste, de telle façon que tous les membres puissent participer aux bénéfices dans la mesure où ils font usage de leur association". La coopérative a par conséquent pour but principal de supprimer l'intermédiaire parasite et son profit ou plus explicitement la coopérative veut conserver à ses membres eux-mêmes le bénéfice réalisé par le patron dans la production, par le commerçant dans la vente, par le prêteur dans le prêt à intérêt... etc.; on se groupe pour se passer de ce patron, de ce commerçant ou de ce prêteur.

#### DIVISION

Il y a lieu de distinguer la coopération économique, c'est-à-dire celle qui est établie sur le plan purement économique; celle-ci est une association volontaire d'individus libres: elle peut être ou restreinte et se développer dans un système de démocratie actuelle ou généralisée et s'étendre à toute la production et toute la consommation d'un pays. 2o la coopération d'Etat telle qu'elle existe en Russie soviétique, système obligatoire imposé par l'Etat aux individus qui ignorent très souvent tout de ce gigantesque mécanisme économique-social. Comme il est facile de le constater, cette dernière n'est pas l'oeuvre volontaire d'individus libres chez lesquels on a su développer le vrai sens social; non, elle va de haut en bas et se ramifie dans les

diverses branches de l'économie étatisée : l'Etat ici outrepassa son rôle qui est de diriger, de surveiller, de stimuler et de contenir selon les circonstances et la nécessité.

Si l'on considère la coopération de ce second angle, l'U.R.S.S. est le pays coopératif par excellence. Selon les statistiques, l'ouvrier ou l'employé russe se procure aux coopératives plus de la moitié des articles de consommation et environ les trois-quarts des produits manufacturés qui lui sont nécessaires. Les prix des coopératives dans les centres urbains seraient de 12 à 15% moins élevés que ceux du commerce privé; à cela, s'ajoutent les ristournes distribuées aux sociétaires à la fin de l'année.

Il y a des boulangeries, des blanchisseries et des restaurants coopératifs. Les coopératives rurales seraient très florissantes, paraît-il. Les coopératives de production atteignent des chiffres étonnants : produits lactés, céréales, lin, tabac, élevage, ...etc.

### FORMES

Voyons maintenant quelles formes revêtira la coopération ? Hâtons-nous de dire d'abord que le champ de la coopération est vaste, il embrasse toute l'activité économique. Production, fabrication, vente, consommation, crédit, bâtiment, assurance, services publics...etc.; la coopération évolue à l'aise et à sa place dans tous ces domaines. Elle prend trois formes distinctes :

1o coopératives de consommation : on se propose de supprimer autant que faire se peut les intermédiaires parasitaires et inutiles ainsi que leurs profits : on s'entend pour l'achat de denrées de consommation et l'on se fournit directement chez les producteurs; les coopérateurs rachètent individuellement les produits selon leurs besoins au prix courant du marché et les bénéfices sont répartis, à la fin de l'année, entre les sociétaires au prorata de leurs achats; ces bénéfices prennent le nom de ristourne ou trop-perçu . Les coopératives agricoles font collectivement les achats et la vente des produits récoltés; elles feront également souvent le traitement industriel de ces mêmes produits, telles la pasteurisation du lait, la panification du blé, beurre-rie, fromagerie, ...etc.

2o coopératives de crédit mutuel, avec les actions des adhérents et la petite épargne, l'on constitue une caisse commune; l'on consentira par la suite des prêts d'argent, on escomptera même le papier souscrit par les petites gens pour le besoin directement ou indirectement de la petite industrie ou du petit commerce.

3o coopératives de production, les associés se concertent pour une entreprise et suppriment l'entrepreneur en fournissant eux - mêmes et le capital et le travail.

Lorsqu'il y a plusieurs coopératives en marche, celles-ci peuvent fonctionner sous une centrale, coopérative unique avec succursales multiples, ou, encore, on peut avoir un système fédératif, auquel plusieurs sociétés distinctes seront affiliées.

Enfin, des centrales ou des fédérations peuvent se grouper, c'est la régie coopérative; celles-ci peuvent devenir distributrices de services publics, téléphone, aqueduc, électricité, tramways,..etc.

Primauté du consommateur.

Exprèssons-nous toutefois de dire que dans la coopération, le grand moteur, c'est la consommation. Pour assurer la réussite de toute cette nouvelle structure économique-sociale, tout doit se centrer autour de la consommation, c'est la coopération basée sur la consommation; elle seule a des chances de subsister et de s'épanouir sans friction ni heurts; elle seule peut produire l'unité à laquelle avaient rêvé les Equitables Pionniers de Rochdale puisqu'elle saura produire l'unité de tous les hommes, unité basée sur leurs besoins.

Le productivisme inhumain, poussé par les instincts d'un égoïsme sans frein produit sans jamais tenir compte des besoins humains; cette fièvre de produire pour produire, pour augmenter les profits et s'enrichir a donné naissance à cette profonde misère sociale et morale: l'erreur primordiale du régime productiviste a été de mésestimer les valeurs spirituelles en économique et de trahir les lois de la justice sociale.

Le peuple voit trois avenues ouvertes devant lui, chacune susceptible de le conduire au recouvrement de la petite propriété dont il a été si injustement spolié.

Le première avenue qui s'offre est celle de l'homme en tant que citoyen, c'est l'action politique : cette voie est peu rassurante. La deuxième est celle de l'homme en tant qu'ouvrier ou travailleur; or, l'action ouvrière met en présente les intérêts égoïstes des groupes; elle est dangereuse et peut-être néfaste. Enfin, la troisième est celle de l'individu en tant que consommateur; voilà la clef de la maîtrise économique car l'action collective des consommateurs permet d'exercer un contrôle direct sur les produits et les services, d'amener une meilleure distribution de ceux-ci et ainsi d'effectuer un redressement économique-social.

La coopération "humanise" en quelque sorte car elle redonne aux biens de la terre la destination qui leur a été fixée par la Providence. La tâche de l'homme ici-bas n'est pas de produire ni même de consommer : il a une fin ultime qu'il ne faut jamais oublier. La production doit servir les besoins vitaux de l'homme pour lui permettre de s'acheminer dans les meilleures conditions possibles, vers son perfectionnement moral et parvenir ainsi à sa fin surnaturelle. Or, le régime économique de l'heure actuelle, favorise avant tout l'égoïsme du profiteur et comme le coeur humain laissé à ses instincts est insatiable, le profiteur réclame toujours de nouveaux profits. On sait malheureusement trop bien vers quel abîme le libéralisme économique, auquel s'est inféodé un capitalisme défiguré et délétère a conduit l'économie mondiale.

Qui sait si le salut de l'ordre économique, ne pourrait pas s'opérer par un retour vers la chrétienté médiévale, retour qui se ferait tout en respectant les couleurs locales et les contingences de temps ainsi que les progrès et les exigences de la civilisation. Pour quelques-uns, parler coopération et coopératives, corporations et syndicats, c'est employer un jargon moyenâgeux, c'est vouloir rétrograder, retourner vers une période d'enfance. Pour ces esprits, le moyen-âge fut une époque d'obscurantisme et de barbarie; par conséquent, rien de bon n'en est sorti; on a tort de penser ainsi. La chrétienté médiévale avait su discipliner la production et restreindre le coeur humain dans ses désirs immodérés du gain; elle avait développé le sens de la fraternité et de la solidarité chrétienne à un degré tel qu'il serait difficile de le surpasser.

L'idée coopérative est donc une idée franchement chrétienne qui répond à une tendance de la nature humaine disciplinée. Bien comprise, elle a une grande portée sociale.

**"SERVIR" : Mot d'ordre du Coopérateur.**

La coopération constitue une véritable école de formation pour l'individu humain car tout vrai coopérateur doit constamment penser et agir en fonction d'autrui. La coopération oblige au renoncement; elle fait naître et développe l'esprit social et

corrige l'individualisme dont une forte dose se retrouve en chacun de nous. N'est pas coopérateur qui veut : une période d'initiation est nécessaire, elle se donne au cercle d'étude.

Enfin, la coopération touche un point délicat, le profit. Le profit joue le rôle de stimulant dans la vie économique. Il est parfaitement légitime, nécessaire même; cependant, ici la pente est glissante car le coeur est insatiable. Pour peu qu'il dépasse les bornes, le profit a toujours tendance à se réaliser en faveur du profiteur contre autrui.

Le capitalisme a une foi absolue au profit; le socialisme le rejette complètement. La coopération tient le juste milieu; elle ne se prononce point contre le profit légitime et raisonnable. Le coopérateur comprend qu'il faut rétablir dans la sphère économique la primauté spirituelle de la personne humaine; tout en conservant le "profit", sa recherche doit être tempérée par la justice sociale.

La coopération pose donc des limites aux tendances égoïstes de l'être humain; elle vise à orienter celles-ci vers le service d'autrui. "Service avant profit", n'est-ce pas redonner au profit sa valeur humaine et le situer à la place qui lui revient ?

#### AVANTAGES.

La coopération répond aux principes égalitaires sur lesquels doit s'appuyer toute véritable démocratie : elle développe l'ini-

tiative personnelle et le sens de la responsabilité. Elle tend au relèvement du prolétariat par la solidarité et l'esprit de fraternité. Elle inspire aux ouvriers une certaine fierté en leur prouvant qu'ils peuvent être les artisans de leur prospérité et de leur bien-être matériel.

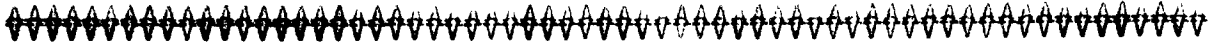
Parmi les conséquences sociales, disons que par la coopération un Etat retrouve l'équilibre et la santé, car elle offre une solution constructive et humaine.

Le R.P. Vermeersch, s.j. résume ainsi les avantages de la Coopération : "Indépendamment des utilités d'ordre supérieur qui tiennent à l'esprit dont elle est animée, la coopération sagement pratiquée, peut apporter à la société ces trois bienfaits : des facilités d'existence pour les petites gens; pour la moyenne et la petite industrie, un crédit à leur portée et une organisation avantageuse d'achats et de ventes en commun; l'ascension sociale d'une élite ouvrière" (I).

---

(I) La Coopération, Semaines Sociales du Canada, XVe session, 1937, p.26





CHAPITRE      TROISIEME

HISTORIQUE :   PREMIERE   PARTIE

HISTOIRE DE LA COOPERATION MONDIALE



1. Préludes.

Il ya toujours eu des gens que la misère du peuple émeut. Tel était Robert Owen, né à Newton, Montgomeryshire, dans le pays de Galles, le 14 mars 1771, sept ans après l'invention de la fileuse Jenny. Contraint de pourvoir à sa subsistance dès l'âge de dix ans, il était à vingt-huit ans, propriétaire d'une usine dans le New Lanark, sur la Clyde, en Ecosse, par conséquent en mesure d'acquérir une belle fortune. On raconte que, lorsque Owen prit la direction de son entreprise,

en 1800, il y trouva 500 enfants âgés de 6 à 8 ans, lesquels avaient été recrutés, pour la plupart, dans les orphelinats d'Edimbourg; les heures de travail de ces jeunes enfants allaient de six heures du matin à sept heures du soir. Les adultes étaient presque tous des femmes qui peinaient chaque jour dans des conditions encore plus défavorables. Owen souffrait de voir la grande misère des pauvres gens qui travaillaient alors dans les usines d'Angleterre. Dans le but de soulager cette misère, il fit de fréquents appels aux propriétaires des usines et au gouvernement. Il imagina de nombreux projets pour apporter un bonheur relatif aux travailleurs. Sa propre usine était à l'époque, celle où le travailleur était le mieux traité; améliorer les conditions de l'ouvrier dans sa propre usine ne satisfait point l'humanitaire Robert Owen. En face des progrès toujours croissants du machinisme et voyant que ceux qui avaient le plus besoin des objets fabriqués ne recevaient même pas les articles de première nécessité, Owen voulait tenter quelque chose de permanent, quelque chose qui demeura. Il concevait que ce paupérisme n'était guère accidentel mais le résultat d'un système économique défectueux. Il crut avoir trouvé la solution dans cette idée qu'il médita longuement : "Si les travailleurs étaient les propriétaires des usines". Ce philanthrope essaya d'établir des communautés dans lesquelles les travail-

leurs étaient maîtres des usines et des machines. On trouva de ces communautés isolées non seulement en Angleterre, mais même en Amérique et au Mexique. L'expérience échoua. Owen mourut en 1858 sans avoir réalisé son beau rêve.

Le Dr William King, de Brighton, médecin à Londres, qui vivait vers la même époque fit le même rêve. Il voulait guérir cette terrible maladie du corps social, la misère. Des groupes d'ouvriers essayèrent d'ouvrir des magasins coopératifs. Dès 1829, l'on pouvait compter un certain nombre de ces sociétés coopératives. King fit tout en son pouvoir pour les bien diriger il publia même une revue : "Le Coopérateur". Cependant peu après 1830 ces sociétés étaient toutes disparues.

Owen opposait coopération au laisser-faire et à la concurrence qui avec la révolution industrielle prenaient de plus en plus de l'extension. Il n'hésitait pas à opter en faveur de communautés qui se suffiraient pleinement à elles-mêmes en ce qui concerne l'activité économique et sociale. Fourier pensait en ce sens quand il parle d'association et de Phalanstères.

Le programme de ces deux précurseurs offre une certaine affinité avec le communisme. Si l'idéologie de ces philanthropes est entachée d'erreur, elle est tout de même une précieuse contribution car elle reflète deux principes importants : 1o séparation complète entre coopération et politique; 2o l'association volontaire préconisée..." for self employment as well as for self-government".

Les progrès du système capitaliste croissant toujours, l'on voit bientôt apparaître une autre forme de coopération, celle qui est dirigée et financée par l'Etat politique. En France, c'est le plan de Louis Blanc avec ses ateliers nationaux et, en Allemagne, c'est le socialisme de Lassalle.

La faillite des mouvements nationaux et l'échec des ateliers nationaux en France durant la Révolution de 1848 suscitèrent un retour vers la coopération entendue à la manière d'Owen et de King. On voit alors des coopératives volontaires se former et travailler de concert avec les unions ouvrières ou se faire leurs rivales acharnées. Buchez, en France, prône les coopératives indépendantes, libres de la tutelle de l'Etat et initie un mouvement de coopération chez les producteurs; Godin et Leclaire secondent ses vues.

Les "artels" de la Russie impériale étaient des espèces de coopératives de production; elles groupaient les bricquetiers, les menuisiers, les pêcheurs,...etc. et se retrouvaient dans l'industrie des jouets.

Des Allemands tels que Victor-Aimé Huber, Edouard Pfeiffer, Hermann Schulze-delizsch et Frédéric-Guillaume Raiffeisen entrevoient la possibilité d'une organisation coopérative dans le régime politique existant comme une protection pour la classe ouvrière et la classe moyenne inférieure.

Toutes les tentatives faites dans le sens de la coopération soit en Angleterre, soit en Ecosse n'ont pas été sans préparer le terrain au mouvement rochdalien. De 1830 à 1940, 350 sociétés co-

opératives furent créées mais elles avaient presque toutes disparues vers 1844.

## 2. Pionniers de Rochdale.

Les années qui s'écoulèrent de 1840 à 1850 furent des plus misérables pour le peuple anglais. L'année 1843 surtout fut particulièrement difficile pour la ville de Rochdale. Il y eut une grève sans succès, les patrons renvoyèrent les meneurs; quelques-uns des grévistes passèrent en Amérique. C'est alors qu'un groupe de tisserands courageux et tenaces songèrent à posséder des usines ou du moins des magasins; ils formèrent une société qu'ils appelèrent "La Société Equitable des Pionniers de Rochdale". Ils étaient vingt-huit actionnaires : vingt-sept hommes et une femme Ann Tweedale. Charles Howarth, partisan des idées d'Owen, âgé de vingt-six ans, dressa les règlements de la petite société.

Il fallait du capital: l'on économisa sou par sou pendant une année entière; aubout de l'année, l'on avait économisé \$140. Avec cette somme, l'on décida d'ouvrir une épicerie. Les tisserands louèrent une salle au sous-sol d'un vieil entrepôt dans une rue appelée Toad Lane (ruelle du Crapaud). Ils achetèrent quelques meubles et un stock de marchandises : sucre, farine, beurre et chandelles. L'ouverture eut lieu le soir du 21 décembre 1844. Le directeur était Samuel Ashwort qui dirigea la coopérative embryonnaire pendant vingt-deux ans. A la grande surprise de plusieurs, le magasin réussit.

A la fin de la première année, le nombre des actionnaires s'était élevé à 74 et le capital à \$900.; le chiffre d'affaires avait été de \$3500. et le bénéfice net \$160. En 1861, la coopérative comptait 1850 membres, son capital était de \$75,000.; cette même année le chiffre d'affaires avait atteint \$400,000. En 1863, il existait en Angleterre, 426 coopératives analogues. En 1894, année du jubilé, la Société des Pionniers de Rochdale comprenait 12,000 membres et avait un chiffre d'affaires de \$1,500,000.

En 1850, les Rochdaliens achètent un moulin à farine, en 1852, ils ouvrent une fabrique de chaussures. En 1855, ils établissent une société pour le tissage de la laine et du coton. Vers la même époque, on aménage une salle en vue d'une bibliothèque à l'usage des membres.

Le 10 octobre 1863, les sociétés coopératives se fédérèrent et créèrent la "Société Coopérative de Gros d'Industrie et de Prévoyance du Nord de l'Angleterre" (the North of England Wholesale Industrial and Provident Society Limited), avec siège à Manchester. A l'origine, cette société achetait en gros les marchandises qui étaient distribuées aux sociétés coopératives de détail; dix ans plus tard, elle commença à fabriquer. Elle est aujourd'hui connue sous le nom de Co-operative Wholesale Society ou plus simplement C.W.S. En 1868, une société coopérative de Gros avait été créée en Ecosse (The Scottish Co-operative Wholesale Society) avec siège social à Glasgow. En 1901, il y avait 1,783,489 coopérateurs dans les Iles Britanniques; en 1929, ce total s'élevait à 6,168,994.

La C.W.S. anglaise est l'entreprise commerciale la plus puissante après la Banque d'Angleterre. Elle possède au moins 150 usines, les plus grandes filatures, 30,000 acres de terre en Angleterre, 33,000 acres de plantations de thé en terre asiatique; elle possède une mine de charbon et une flotte pour la pêche; des vergers, des laiteries (dairy farms) et des fermes au Canada. La C.W.S. a ses institutions bancaires à Manchester, lesquelles opèrent avec succès: le chiffre d'affaires en 1925 fut 588,000,000 livres sterling. Cette entreprise colossale appartient à 1200 coopératives, à 6,500,000 familles.

En 1923, les deux Coopératives de Gros s'associèrent et formèrent The English and Scottish Joint Cooperative Wholesale Society Ltd dans le but d'importer le thé, (24,550 tonnes en 1925), d'opérer les plantations du Ceylan et de l'Inde, d'importer le cacao et le chocolat et de mieux diriger la Cooperative Insurance Society établie, en 1867, comme une société indépendante.

En 1929, le chiffre d'affaires de la Coopérative conjointe de Gros était de 8,810,000 livres sterling et celui de la Coopérative d'Assurance de plus de 10,000,000 livres sterling. Les affaires de la coopérative conjointe se font surtout en dehors des îles Britanniques. Dans la même année, le volume de la production des coopératives locales était de 36,806,000 livres, celui des deux Coopératives de Gros de 37,139,000 livres. Ces entreprises concernent la fabrication des textiles et des vêtements et la transformation de produits alimentaires. Les Coopératives de Gros ont

la régie d'un moulin à farine, d'une fabrication de savon, de plusieurs manufactures de meubles, de machines, etc.; les deux C.W.S. entretiennent des relations assidues avec les Coopératives du Canada, de la Scandinavie, de la Russie et de l'Australie.

Remarquons que toutes ces sociétés coopératives aident à diminuer le chômage; toujours en 1929, les sociétés locales employaient 175,666 travailleurs, la C.W.S. anglaise 40,485 et la C.W.S. écossaise 10,459, donc un chiffre global de 226,610 employés.

Toutes les coopératives du Royaume-Uni se sont groupées en fédération vers 1869 sous le nom de British Cooperative Union (B.C.U.) L'Union a créé bon nombre d'agences internationales qui entretiennent des relations amicales avec les sociétés coopératives des autres pays. Dû à son initiative, un puissant corps politique, The Cooperative Party fut fondé en 1917 afin de protéger les intérêts des coopératives de consommateurs; il comptait neuf représentants au Parlement (1931). Ce parti ne fait aucune opposition ni concurrence au parti travailliste. En 1919, un collège Coopératif (Co-operative College) fut établi à Manchester. on y fait l'étude des principes coopératifs et de sujets connexes tels que civisme, économisme, histoire industrielle, ... etc.

Les Guildes coopératives féminines créées en 1883 comptaient, en 1929, 65,000 membres. Elles sont représentées au conseil des Coopératives de Gros. Cette création prouve qu'on a reconnu que la femme pouvait jouer un rôle important dès l'expansion du mouvement coopératif puisque à elle revient le soin de disposer du salaire familial.

Les coopératives de consommation, les Coopératives de Gros et la B.C.U. sont affiliées à l'Alliance Coopérative Internationale (International Cooperative Alliance). L'Alliance coopérative, créée à Londres, en 1892, n'est guère un organisme commercial et industriel comme les fédérations; son rôle est purement moral et éducatif. Elle groupe 103 fédérations nationales appartenant à 35 pays et représentant environ 100,000 sociétés (1936), et quelques 75,000,000 familles dans le monde.

Le mouvement coopératif en Angleterre et en Ecosse a obtenu des succès prodigieux dans la sphère de la consommation. La coopération agricole est surtout du ressort des Dominions et des colonies de l'Empire. Elle prend ordinairement la forme de vente collective et s'occupe activement d'organiser des marchés à l'étranger où elle pourra écouler le surplus des produits.

En 1920, les principales coopératives de ce genre en Australie, Nouvelle-Zélande et Sud africain formèrent la Overseas Farmers' Co-operative Federations Ltd., avec des bureaux à Londres. En 1929, son chiffre d'affaires était de 9,000,000 livres sterling. Elle maintient de bonnes relations avec la C.W.S. d'Angleterre. La vente de l'outillage agricole est subsidiaire, sauf en Angleterre. Cependant, on peut dire que le développement réel commença vers 1900. Dans les régions des tropiques telles Ceylan et Malaya, on débuta avec la coopération de crédit et celle-ci est encore prédominante. Dans les Indes occidentales, surtout en Jamaïque où l'on exporte les bananes sur une grande échelle, l'organisation des marchés a précédé le crédit.

En Angleterre, la coopération agricole remonte à 1867 avec Edward Greening. De 1901 jusqu'à 1924, date de sa disparition, the Agricultural Organisation Society eut quelques succès. En 1930, on comptait 230 sociétés et 67,526 adhérents avec un chiffre d'affaires de 10 000 000 livressterling. La moitié de ces coopératives font la vente en commun de produits laitiers, viandes bétail, laine, oeufs et fruits. Toutes ces coopératives semblent maintenant en bonne voie.

Le pays de Galles a aussi ses coopératives : 92 en 1931 affiliées à la Welsh Agricultural Organisation Society. L'entente la plus cordiale existe entre les coopératives anglaises et galloises d'une part et celles-ci et les sociétés de consommateurs et les caisses de crédit d'autre part; la cohésion se fait au moyen de la B.C.U.

En Ecosse, le mouvement est distinct de celui de l'Angleterre et du pays de Galles. On mentionnait, en 1931, 15000 sociétaires et 200 coopératives fédérées sous le nom de Scottish Agricultural Organisation Society. Les deux-tiers de ces coopératives sont situées dans les montagnes ou sur les îles; elles s'occupent des achats de matériel agricole, du croisement du bétail et de la vente des oeufs. Les autres sociétés sont dans les basses terres et sont analogues à celles de l'Angleterre. Soixante parmi ces dernières font la vente des produits laitiers; une coopérative centralise le commerce de la laine. La Scottish Milk Agency fut fondée en 1927. Elle comprend la majorité des producteurs de lait de l'ouest de l'Ecosse et d'Aberdeen et montre un chiffre d'affaires de 1 000 000 livres.

Le mouvement coopératif agricole en Irlande date de la création en 1894 de la Irish Agricultural Organisation Society sous la direction de Sir Horace Plunkett, R.A. Anderson, Lord Monteagle et du Père Finlay. Il existe 500 sociétés et 100 000 membres; 274 sont des coopératives de produits laitiers. Le gouvernement de l'Etat libre d'Irlande a grandement favorisé le mouvement coopératif. Les laiteries prêtent à leurs membres et tendent ainsi à supplanter les caisses de crédit. Une coopérative de gros, The Irish Agricultural Wholesale Society fut établie il y a quelques années : elle comprend 475 associations. En 1922, le Nord de l'Irlande forma The Ulster Organisation Society.

Le Sud-africain (à l'exception de l'Inde, du Canada et de la Palestine) est l'exemple le plus vivant d'un pays où la coopération agricole est sous la dépendance de l'Etat. La création de sociétés pour l'organisation des marchés remonte à 1905 mais des progrès observables se constatent surtout depuis 1922. On enregistre 442 sociétés et 62,577 membres (1931). Certaines de ces coopératives s'occupent de la vente des produits suivants: laine, vin, tabac, maïs, blé, produits laitiers, coton, canne à sucre, volailles, fruits. Les sociétés locales se sont organisées en "pools" lesquels sont liés à la Federated Farmers' Cooperative Association of South Africa établie en 1923 avec 66 coopératives et 75 000 membres; cette dernière a fait l'achat de nécessités agricoles pour ses membres et pourvoit au transport des produits à exporter au moyen d'arrangements conclus avec la Overseas Farmers Cooperative Federations.

La coopération, en Australie, varie d'un Etat à l'autre. Les coopératives se chiffrent à 249 avec 120 000 sociétaires (1931).

Dans la Nouvelle-Zélande, la coopération agricole se confine à la production du lait (80%). Le mouvement date de 1890; il existe 250 laiteries coopératives et un total de 62000 associés. Pour le commerce d'exportation, on fait usage des services soit de la New Zealand Producers' Association associée avec la C.W.S. anglaise soit des Amalgamated Dairies. L'Association des Producteurs importe outillage et machines pour ses membres. Il y a des sociétés coopératives qui exportent les viandes congelées.

#### INDE.

La coopération dans l'Inde s'en tient aux fonctions du crédit, elle est principalement rurale. Mais, rappelons-nous que la population rurale compte pour 90% dans l'Inde et qu'elle est surtout cantonnée dans 500 000 villages. Plus de 73% de la population s'adonne à l'agriculture: l'on comprend alors ce que signifie la coopération de crédit dans de telles conditions. Les sociétés de crédit remontent à 1900. Depuis 1912, la coopération se développe avec moins de lenteur et gagne d'autres domaines. En 1930, on estimait que les coopératives s'élevaient à 110 000 avec un effectif de 4,500,000 membres. Le mouvement est assez avancé dans le Pendjab, à Bombay, à Madras et dans les Etats indigènes de Travancore, Bhopal, Gwalior et Mysore.

### Palestine.

Sauf quelques sociétés allemandes, les coopératives dans la Palestine sont entièrement formées de l'élément juif. Quoiqu'elles ne comprennent environ 40,000 membres (1931), le mouvement n'en est pas moins florissant et avait précédé l'établissement du mandat britannique. Avant 1920, la société "Anglo-Palestine Ltd." et l'Association "Palestine Jewish Colonization" avaient réussi à établir une vingtaine de coopératives. A la même époque, furent organisées deux coopératives puissantes en vue de l'organisation des marchés : l'une, en 1896, pour la production du raisin pour les vins (90%) une seconde, en 1900, pour la vente des oranges, laquelle dispose de 40% de la cueillette. La Porte ottomane n'avait pas reconnu ces sociétés mais, en 1920, le gouvernement britannique fit une loi à cet effet.

A l'origine surtout, on s'est un peu éloigné de la conception rochdalienne de la coopération pour la raison que l'on identifiait coopération et colonisation; cela expliquerait les échecs enregistrés à cette époque. Depuis, l'on a tendance à corriger cette façon de concevoir la coopération. Certains groupes se montrent en faveur de la vie collective, les ouvriers cependant prônent la coopération entendue selon les Pionniers de Rochdale.

A l'heure actuelle, il existe 284 organisations qui desservent 90 centres. En novembre 1930, 208 de ces sociétés avaient un capital-réserve de \$2,000,000; les dépôts et épargnes étaient de \$3,120,000, passif (liability), de \$4,500,000. Les prêts aux

sociétaires s'élevaient à \$1,500,000 et les emprunts aux banques ou autres institutions à \$1,750,000. De ces 284 coopératives, 85 s'occupent de l'achat des terres et de construction; il y a 62 coopératives de crédit. Soit dit en passant que la société de crédit n'a pas la même signification pour le Juif de la Diaspora que pour celui de la Palestine. Cinquante-trois coopératives agricoles s'occupent de la vente en commun des produits laitiers, de l'assurance du bétail, de l'irrigation, etc.; on accepte que des produits venant de fermiers juifs. Pour l'exercice financier 1929-30, les ventes atteignirent \$2,500,000 dont \$1,500,000 provenaient des exportations. Les coopératives de produits industriels comprennent également : des coopératives qui acceptent des entreprises collectives : 41 sociétés de ce genre existent en Palestine lesquelles, en 1930, montraient un chiffre de ventes de \$450,000. Il y a aussi 30 koutzoth ou fermes collectives et 13 associations de types divers.

Les coopératives n'ont reçu aucune aide de l'Etat; cependant, des souscriptions furent reçues d'institutions économiques ou sociales ou d'individus à l'étranger vivement intéressés au mouvement de Sion. Les deux grandes associations centrales ont beaucoup fait pour promouvoir le mouvement.

Les diverses sociétés ne sont pas encore fédérées : la divergence dans la manière de concevoir la coopérative en serait l'une des principales causes. Tous les efforts semblent tendre vers une union de plus en plus nécessaire afin de surmonter les difficultés tant matérielles qu'économiques que présente le développement de cette contrée.



oo

CHAPITRE      QUATRIEME

HISTORIQUE :   DEUXIEME   PARTIE

EXTENSION   DU   MOUVEMENT   COOPERATIF

xx

FRANCE

1o   COOPERATIVE   DE   CONSOMMATION.

On peut dire que la première coopérative de consommation créée en France au XIXe siècle a été la société de Commerce Véridique et Social; elle le fut, en 1855, à Lyon, par un groupe de tisserands sous la direction de Michel Derrion et Joseph Reynier. Des essais furent tentés vers la même époque par des disciples de Fourier et de Saint-Simon. La désillusion et la confusion causées par la Révolution de 1848 avaient eu pour effet d'interrompre ce mouvement. Il reprit, vers 1866, sous l'égide de Eugène Flotard, de nouveau dans la ville de Lyon.

Purement local, ce mouvement faillit sombrer emporté par la guerre franco-allemande de 1870 et la dépression qui suivit. Malgré ces revers, l'on comptait, vers 1880, environ 300 coopératives sans aucun programme ni organisation centralisatrice. Des économistes tels Léon Say, Jules Simon, Léon Walras voient en ces sociétés des organisations d'épargne; les Marxistes n'y attachent aucune importance et le congrès socialiste tenu à Marseille, en 1879, condamne cette initiative.

La coopération renaît comme mouvement indépendant cette fois, à Nîmes, après 1880. Le promoteur en est Edouard de Boyve qui s'inspire des coopérateurs et des chefs socialistes anglais, lesquels préconisaient la coopérative de production. Edouard de Boyve a pour auxiliaire Auguste Fabre et Charles Gide. Une centaine de coopératives s'organisèrent. Le premier congrès se tint à Paris en 1885. A l'une de ses séances, on créa une union coopérative sur le modèle de celles d'Angleterre et un journal mensuel "Emancipation".

Le mouvement fut troublé par deux incidents : 1o la création, en 1895, de la Fédération des coopératives socialistes appelée Bourse Coopérative des Sociétés de Consommation; 2o la mésentente qui surgit quand il fut question d'admettre les coopératives de producteurs dans l'Union. Cependant, si ces événements ralentirent le progrès, ils eurent un bon effet : ils permirent l'élaboration d'une doctrine bien définie et donnèrent par la suite l'Ecole de Nîmes.

Le Magasin de Gros date de 1906. La scission avec les socialistes prit bientôt fin, grâce à l'attitude plus conciliante de Jean Jaurès; l'heureuse influence du mouvement belge et anglais eut pour résultat d'amener la fusion de la fédération socialiste et de la fédération indépendante de 1885, fusion qui s'opéra en 1912 et donna à la France la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation dont la charte reflète en grande partie les principes de Rochdale. Malgré de nombreuses protestations, le mouvement persista à demeurer neutre et à ne pas se mêler de politique.

La guerre mondiale de 1914-18 consolida le mouvement coopératif en France; des coopératives furent établies parmi les troupes, dans les manufactures de matériel de guerre; ces associations aidèrent puissamment à la reconstruction des régions dévastées.

En 1914, la coopération de consommation comptait 3261 sociétés et 865,000 adhérents; en 1928, ce chiffre s'élevait à 3513 sociétés et 2,285,000 adhérents.

En 1914, les ventes étaient de 315,000,000 francs, en 1928, environ 670,000,000 francs. La coopération de Gros enregistrait un total de ventes de 11,000,000 francs pour l'année 1914 et 140,000,000 francs pour 1928. La Banque des Coopératives de France fut établie en 1922. Dans le domaine de la production, la coopération se limite à la fabrication des chaussures et à la mise en conserves. En 1920, le Collège de France inaugura des Cours sur la Coopération, ses principes, ses méthodes. L'Association pour l'Enseignement de la Coopération répand cet enseignement

dans les universités, les écoles secondaires et même dans les classes élémentaires.

## 20 COOPERATIVES DE CREDIT

La mutualité remonte aux années 1830-1848. Buchez, en 1831, avait déjà traité de cette question dans son programme. Proud'hon, dans son plan de réforme sur l'échange et le crédit, prône un système où la mutualité et la réciprocité de services entrent pour une bonne part. La Banque du Peuple qu'il fonda, en janvier 1849, était une tentative pour mettre en pratique ces idées.

Le Crédit Foncier créé en 1852 et la Société de Crédit Agricole en 1860 ressemblaient beaucoup plus à des institutions bancaires qu'à des coopératives. La recherche de bénéfices excessifs les conduisit à la faillite vers 1876. L'organisation et le développement des syndicats agricoles rendit possible l'établissement de coopératives de crédit; la première en date, le Crédit Mutuel de Poligny, fut fondée en 1855 par un syndicat rural. Vers le même temps, les succès obtenus par la caisse de crédit "le Centre Fédératif de Crédit Populaire" fondée par Rostand, en 1890, à Marseille, permit de mieux saisir la pleine valeur de certains principes directeurs tels la neutralité politique et religieuse, une grande souplesse, dans l'usage des méthodes afin de s'adapter aux conditions locales,...etc. Cependant, les caisses des centres urbains furent toujours en retard sur celles des districts ruraux. La loi du 31 mars 1899 créa les caisses régionales et celle du 5 août 1920 établit la Caisse nationale. Les progrès furent plus visibles après.1894. A la fin de l'année 1929, il y avait en

France, 5897 caisses locales avec un effectif de 433,400 membres; elles disposaient d'un capital de 82,838,000 francs et d'une réserve de 28,000,000 francs. On compte également une centaine de caisses régionales avec un capital de 117,716,000 francs et une réserve de 100,832,000 francs.

### 30 COOPERATION AGRICOLE

A l'origine, les coopératives agricoles de France s'appelaient "Syndicats". Ceux-ci fonctionnaient selon les principes coopératifs sauf cette différence qu'ils ne retournaient pas les dividendes aux sociétaires. Les coopératives se développent surtout après la guerre de 1870; on en trouve des traces vers 1884 pour l'achat collectif des engrais. L'on estimait qu'il y avait, vers 1931, de 4000 à 5000 coopératives agricoles. Les sociétés d'un même département s'érigent en fédération. Ces unions régionales s'affilient à des associations nationales, comme l'Union Centrale des Syndicats Agricoles, la Fédération Nationale de la Coopération et de la Mutualité Agricole avec au sommet, la Confédération Nationale des Associations Agricoles.

### ALLEMAGNE ET AUTRICHE

#### COOPERATIVES DE CONSOMMATION

Les premières coopératives de consommateurs en Allemagne faisaient partie du système coopératif Schulze-Delitzsch. Elles comprenaient surtout des gens de la classe moyenne uniquement intéressés au crédit. La classe ouvrière désorganisée subissait l'em-

prise de chefs socialistes, lesquels ennemis de la classe moyenne, étaient tout à fait antipathiques au mouvement nouveau. Lassalle dont l'influence était considérable sur le peuple trouvait le mouvement coopératif insignifiant. Après 1880, la coopération reparut dans la Saxe, centre le plus industrialisé des Etats allemands. Après la loi de 1879 dirigée contre l'organisation socialiste et celle de 1889, le mouvement subit une nouvelle impulsion. Cependant les coopératives de consommation restèrent liées avec la Schulze-Delitzsch Allgemeiner Verband der Deutschen Erwerbssund Wirtschaftsgenossenschaften jusqu'en 1902, époque où elles en furent expulsées.

Le mouvement coopératif prit de l'ampleur avec l'expansion urbaine, le développement du syndicalisme et la nouvelle attitude du parti socialisme vis-à-vis la coopération. Le parti Social-Démocrate ne reconnut les coopératives de consommation que vers 1910.

La coopération chez les consommateurs, comme mouvement indépendant, remonte à la fondation de la Zentralverband Deutscher Konsumvereine, en 1903, avec siège à Hambourg et à cause de cela souvent appelé mouvement de Hambourg. En moins de deux ans, cette union avait absorbé la majorité des sociétés de consommation de la Allgemeiner Verband et comprenait environ un-demi million de membres répartis en quelques 500 sociétés.

Par son esprit et son organisation, le mouvement de Hambourg rappelle beaucoup plus la société des Pionniers de Rochdale que celle de Schulze-Delitzsch. Les progrès furent rapides; le mouvement ne le cédait en rien à celui des îles Britanniques tant pour l'organisation que pour le nombre d'adhésions.

Le guerre de 1914 et l'après-guerre n'affectèrent pas le mouvement; les coopératives traversèrent la dépression économique sans en être trop affectées. En 1929, le Zentralverband comptait 3,000,000 membres et 1000 sociétés. Il contrôlait 350 entrepôts régionaux et plus de 10,000 magasins. Environ 65,000 personnes sont employées dans les sociétés et les entrepôts. En 1908, les Catholiques de la région du Rhin avaient fondé la Verband Westdeutscher Konsumvereine; cette organisation accepta en 1913, les fonctionnaires de l'Etat et devint la Reichsverband Deutscher Konsumvereine : elle comprend 275 sociétés avec 750,000 membres et possèdent 2000 magasins.

En Autriche, le mouvement coopératif se développa avec beaucoup plus de lenteur; la principale cause était le conflit entre les diverses nationalités, ce qui amena souvent des scissions. Après la guerre de 1914, l'élan était prometteur. Il s'appuyait surtout sur la classe ouvrière; le centre était Vienne.

#### COOPERATION DE CREDIT.

En Allemagne, il est fort difficile d'établir une ligne de démarcation nette entre les coopératives de crédit et les autres formes de coopération. Là, comme dans plusieurs pays de l'Euro-

pe, la coopération est sortie des perturbations sociales et économiques qui suivirent 1848. Au début, les pionniers du mouvement inclurent dans leur programme toutes les formes de coopération. Le mouvement naquit parmi la bourgeoisie libérale; les socialistes avec Lassalle s'opposèrent à cette nouveauté. Au moyen d'aide venu de philanthropes, des associations d'épargne et de prêts se font jour, lesquelles seront la seule forme de coopération que connaîtra l'Allemagne pendant quarante ans. Enfin, grâce aux efforts de Hermann Schulze-Delitzsch, (1808-1883), homme d'Etat à tendance libérale, la coopération devint autonome (self sufficient). Jusqu'en 1902, la Allgemeiner Verband der Deutschen Erwerbs-und Wirtschaftsgenossenschaften fondée par lui comprend des coopératives de consommation et des coopératives de production. En 1920, elle se fusionne avec une autre union coopérative et devient la Deutscher Genossenschaftsverband. Schulze-Delitzsch s'oppose fortement à tout aide venant de l'Etat.

En 1862 avait commencé le crédit rural prôné par F.W. Raiffeisen (1818-1888) un Landburgermeister d'un village de la Rhénanie. Les caisses Raiffeisen ainsi que celles nées du mouvement rural de Wilhelm Haas (1839-1914) avaient surtout pour but de rendre l'épargne accessible aux petits propriétaires et aux fermiers.

En 1929, les Coopératives Raiffeisen s'élevaient à 8252 avec un effectif de 800,000 individus; celles du type Schulze-Delitzsch comptaient 1351 sociétés et 1,008,540 adhérents en 1930. Les So-

ciétés Haas fondées chez les fermiers ressemblaient aux Sociétés Schulze-Delitzsch. En 1929, il y avait 26,170 sociétés avec 2,500,000 adhérents fédérés sous le nom de Reichswerband der Deutschen Landwirtschaftlichen Genossenschaften. En 1930, les fédérations des Sociétés Raiffeisen et Haas se fusionnèrent et donnèrent la Reichswerband Deutscher Landwirtschaftlicher Genossenschaften-Raiffeisen comprenant 90% des coopératives agricoles de l'Allemagne, soit 36,400 sociétés et 4,000,000 sociétaires. La Preussen-Kasse est devenue la banque centrale de toutes les coopératives allemandes.

Le crédit coopératif rend de grands services en Allemagne surtout à l'ouvrier et au petit salarié.

Les sociétés coopératives de crédit en Autriche ont plus d'une ressemblance avec celles de l'Allemagne. En 1929, l'on comptait 2303 caisses de crédit dont 1758 étaient du type Raiffeisen.

### RUSSIE.

En Russie, la coopérative de consommation apparut dès 1865. On comptait, en 1897, 307 organisations dont 56 dans les districts ruraux. La première coopérative de Gros, "Moscow Union of Consumers Societies" se fonde en 1898. Vers 1900, la Russie compte 250,000 coopérateurs. La pauvreté et l'ignorance retardent les progrès du mouvement. De plus, l'administration centrale et les autorités locales manifestent ouvertement de l'hostilité. La

révolution de 1905 provoque un renouveau chez la masse. De 1905 à 1914, le nombre des coopératives passe de 950 à 10,080 dont la majorité est rurale. De 350,000, le nombre des sociétaires devient 1,400,000. Règle générale, l'on tend à mettre en pratique les principes si efficaces de Rochdale mais parfois le capital trop limité et la grande pauvreté des coopérateurs obligent à en dévier quelque peu. L'administration impériale se montre toujours antipathique au mouvement. Sous le régime des Tsars, on avait réussi à créer seulement dix unions.

Pendant la guerre de 1914, l'essor fut prodigieux; en 1918, il y avait 35,000 associations et 11,550,000 adhésions. En 1919, il y eut un saut prodigieux : 17,000,000 coopérateurs. Cette expansion anormale était en partie causée par le rationnement et les marchés désorganisés. En mars 1918, le chiffre des unions était de 514. Les trois-quarts de ces unions étaient affiliées à l'Union de Moscou appelée Centrosoyus. A l'origine, la coopération en Russie ne renfermait aucun ferment révolutionnaire. On la concevait comme un mouvement susceptible d'améliorer le bien-être matériel du peuple et même d'amener le réveil de la conscience sociale. Vers 1918, les coopératives étaient en pleine expansion.

Dès le début des hostilités, le gouvernement comprit que les coopératives étaient absolument nécessaires à l'Etat surtout lorsqu'il fallut pactiser avec les "zemstvos". En 1916, la Douma

semblait vouloir accorder aux coopératives leur entière autonomie mais les pouvoirs politiques voyaient d'un mauvais oeil et non sans méfiance "cet état dans l'Etat". Après le troisième congrès de la coopération en Russie, le gouvernement Provisoire voulut s'en remettre aux coopératives pour l'organisation du ravitaillement de ce vaste pays. Hélas ! c'était beaucoup trop demander. Le régime soviétique fit tant et si bien qu'il finit par se subordonner les coopératives de consommation qui ne reflétèrent plus que la politique du parti communiste et devinrent ainsi les véritables agents de l'Etat. Par une habile politique de désintégration, par de continuels empiétements, en dénonçant les chefs du mouvement comme des protagonistes de l'Etat bourgeois tous ennemis du prolétariat, on parvint à jeter le discrédit sur la coopération.

L'entrée dans les sociétés coopératives devint obligatoire le 20 mars 1919.

La N E P en 1921 redonna aux coopératives quelque chose de leur premier status. De 1924 à 1929, le nombre des magasins coopératifs passa de 35,700 à 110,462, les sociétaires de 7,093,000 à 33,465,000. Outre les sociétés affiliées à 158 unions, il y a 14 fédérations territoriales et 6 fédérations centrales pour les républiques allogènes. Le Centrosoyus de l'U.R.S.S. coordonne le mouvement des coopératives de consommation. Des instituts de propagande ont été créés à Leningrade, Moscou, Kiev et Kharkov. La politique avouée des Soviets est de socialiser la production

et la distribution. En 1933, le système coopératif devait comprendre 47,000,000 membres et contrôler 70% du commerce.

### COOPERATIVES DE CREDIT

Les caisses de crédit remontent à 1861 peu après l'émancipation des serfs grâce aux efforts de deux riches propriétaires, les frères Lughinin. Les caisses sont surtout du genre Schulze-Delitzsch mais on en rencontre aussi du type Raiffeisen.

A la veille de la révolution de 1917, la Russie possédait les éléments essentiels d'un système coopératif de crédit :

- { 1o un réseau de caisses locales : 16,500 et 10,500,000 adhérents.
- { 2o des unions : 136 et des banques provinciales : 247.
- { 3o au sommet : une banque centrale : la Moskovsky Narodny.

Les Soviets détruisirent tout ce système sous le prétexte qu'il était incompatible avec un Etat socialiste.

La NEP cependant se hâta d'établir un compromis en affirmant que, dans une dictature du prolétariat, l'expansion de la coopération pouvait se faire parallèlement au développement du socialisme. La coopération soviétique devait être le vestibule qui conduirait vers une forme socialisée d'économie.

En théorie, les coopératives sont autonomes mais, en fait, elles dépendent du bon vouloir du pouvoir central. Comme la nouvelle politique tend à réorganiser l'agriculture sur une base collective, certains auteurs sont portés à croire que le crédit coopératif finira par disparaître complètement.

## COOPERATION AGRICOLE

Des simulacres de coopératives agricoles se retrouvent même avant 1880. Jusqu'en 1914, les sociétés de Crédit faisaient des achats et des ventes en commun pour leurs membres. On comptait alors environ 476 artels (laiterie, crèmerie, fromagerie). De 2000, en 1918, le nombre passe à 93,400 en 1928 avec 11,000,000 d'adhérents. Remarquons que les coopératives de production ont moins souffert que les coopératives de consommation.

Il y aurait 15 unions spécialisées. Elles sont toutes affiliées à la Banque coopérative centrale et à l'Union des Unions (Soyuz Soyuzov).

Le mouvement coopératif fait le commerce à l'extérieur surtout avec l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Suède, par l'intermédiaire de ses propres agences établis à Londres, Berlin, New York, Paris, Riga et Shanghai. Les chiffres pour 1926-1927 étaient 3,130,000,000 roubles. Les agences ci-haut mentionnées s'occupe de la vente collective des denrées suivantes: produits laitiers, volailles, grains, lin, bacon, fourrures, peaux, tabac, miel et fruits. Elles importent des nécessités agricoles telles machines et instruments aratoires, engrais chimiques, graines de semences et bestiaux.

### BELGIQUE.

Le mouvement coopératif de la Belgique est peut-être unique en son genre. Comme à Rochdale, il est pour le bénéfice

de la masse ouvrière. Il tend à coordonner la société coopérative, l'union ouvrière et le courant socialiste. Il remonte à 1880 et fut précédé de plusieurs échecs. Le socialiste, Edouard Auseele, qui établit le Vooruit à Gand en 1880 s'était inspiré des coopératives anglaises qu'il avait vues à l'oeuvre, quelques années auparavant, pendant qu'il travaillait dans le port de Londres. La coopérative de consommation belge ne distribue pas les ristournes aux membres mais elle les accumule dans une caisse de réserve; ces bénéfices servent ensuite à alimenter des oeuvres sociales mises à la disposition des membres et de leurs familles. En 1928, il existait 342 "maisons du peuple", endroits récréatifs mis à la disposition des membres et de leurs familles. Ces "maisons du peuple" abritent restaurants, bibliothèques, cinémas, salles de concert, salles de conférences...etc.

Une fédération nationale, "l'Office Coopérative Belge" fut fondée en 1900, une société de gros en 1902, "la Fédération des Sociétés Coopératives Belges". Deux banques ouvrières, une société d'assurance mutuelle, "la Prévoyance Sociale" répondent aux besoins et des unions ouvrières et des coopératives. Le nombre de coopérateurs s'élève à 300,000 distribués en 60 coopératives; en 1928, il y avait 1000 magasins et le chiffre des ventes fut de 760,000,000 francs belges.

Quoique les coopérateurs belges admettent quiconque veut coopérer, cependant elles ont un caractère plutôt socialiste. C'est ce qui a porté le clergé catholique à fonder vers 1890, le Boeren-

bond lequel comptait déjà 128,000 adhésions et 1200 sociétés en 1930; celles-ci comprennent des coopératives de consommation, des sociétés de crédit,...etc. Il existe aussi une coopérative centrale à laquelle sont affiliées 55 sociétés avec un total de 122,000 petits fonctionnaires de l'Etat.

### SUISSE.

Les coopératives de consommation et les coopératives agricoles sont très développées en Suisse. On les trouve surtout dans les centres urbains. Elles remontent à 1850 et sont dues à l'initiative de quelques fouriéristes conduits par Karl Burkli (1823-1901). La plupart sont affiliées à l'Union des Sociétés de Consommateurs Suisses; elles représentaient environ 40% de la population en 1930.

Il existe une union de coopératives agricoles dans l'est de la Suisse; quelques associations fondées par des catholiques s'y sont ralliées. Toutes les unions font partie de l'Alliance Coopérative Internationale.

La coopération de crédit n'est pas très avancée. On ne semble pas avoir senti le besoin de s'y adonner. Les banques Schulze-Delitzsch de la Suisse n'ont rien de coopératif.

Les coopératives agricoles englobent la presque totalité des paysans; elles ont obtenu beaucoup de succès dans la fabrication des fromages.

ITALIE.

L'idée coopérative fut introduite en Italie par Mazzini.

La Lega Nazionale delle Cooperative fondée à Milan en 1886 (68 sociétés) comprenait des coopératives de tout genre, même des sociétés d'aide mutuel. De 1850 à 1865, plusieurs magasins dits coopératifs furent ouverts à Turin par des partisans de Fourier; on prônait la vente au prix coûtant. Vers 1861, Francesco Vigano (1806-1891) et plus tard Luigi Buffoli (1850-1914) introduisirent les idées de Rochdale. En 1914, les coopératives de consommation comprenaient 500,000 membres.

Pendant et après la guerre de 1914, le mouvement coopératif s'entacha de socialisme. Le gouvernement fasciste ne tarda pas à dissoudre la Lega et y substitua l'Ente Nazionale delle Cooperazione. En 1928, l'Ente prétendait inclure 3334 coopératives de consommation avec 826,000 sociétaires. Le chiffre total des coopératives serait de 8500 avec un effectif de deux millions d'individus. L'Alliance Coopérative Internationale considère les principes directeurs de l'Ente d'une orthodoxie plutôt douteuse; l'on sait que les sociétés non fascistes ne peuvent subsister longtemps devant l'opposition de l'Ente.

Luigi Luzzatti (1841-1927) fut l'initiateur des coopératives de crédit en Italie; il subit l'influence de Schulze-Delitzsch qu'il avait connu quelques années auparavant : on lui rend ce pendant le témoignage d'avoir su habilement adapter ce "produit" allemand aux conditions italiennes.

En 1876, on fonda une fédération nationale, l'Associazione fra le Banche Popolari Cooperative Italiane, et en 1913, une banque centrale, l'Istituto Nazionale du Credito per la Cooperazione, toutes deux ayant leur siège à Rome.

En 1923, la fédération avait 829 caisses-membres avec 1219 succursales et 494,844 sociétaires. Le capital payé était de 180,000,000 liras, la réserve de 139,000,000 et les dépôts de 4,168,300,000 liras.

Le crédit rural fut introduit en Italie par Leone Wollemborg, ministre des finances (1883). Il appuya sa fondation sur les principes de Raiffeisen; cependant, à la différence des sociétés allemandes, en Italie, les coopératives de crédit rural entretiennent des relations amicales avec les caisses urbaines. Vers 1890, les catholiques sous l'initiative de Luigi Cerutti formèrent une association pour les leurs à Venise. Les sociétés neutres sont affiliées à la Federazione Nazionale delle Casse Rurali Italiane avec une banque centrale, la Banca Nazionale delle Casse Rurali à Rome; les sociétés catholiques le sont à la Federazione Italiana delle Casse Rurali avec une banque Credito Federale Agricolo, aussi à Rome.

Il existe également un certain nombre de banques agraires (casse agrarie) qui ne sont ni plus ni moins que des succursales de banques ordinaires.

Le gouvernement fasciste a permis aux trois fédérations de continuer leurs opérations; il en a ajouté une, la Federazione

**Nazionale Fascista Cooperativa de Credito Agrario.** La banque nationale est devenue la Banca Nazionale del Lavoro.

Il y avait, en 1930, environ 2500 coopératives de crédit ayant un capital de 1,500,000 liras.

### PAYS SCANDINAVES

#### 1o Danemark.

Au Danemark, les coopératives ont complètement transformé l'économie du pays. Il y a plus 1,500,000 de coopérateurs. Des sociétés de crédit existaient dès 1850; le mouvement se répand surtout dans les régions rurales. Les coopératives de consommation apparurent vers 1866 et celles de production vers 1882. Le premier magasin coopératif fut établi par Christian Sonne qui s'inspira des principes de Rochdale. En 1900, le Danemark comptait 1784 magasins coopératifs dans les districts urbains. La coopérative de Gros remplit les fonctions de chambre de compensations pour les sociétés de producteurs. La poussée coopérative chez les producteurs se fit jour vers 1887 avec Stiller Anderson; il porte sur les produits laitiers, le bacon, le beurre, les oeufs.

Il existe 17 fédérations nationales et un hebdomadaire "Andelsbladet".

#### 2o Finlande.

La coopération a atteint, en Finlande, un degré de développement assez avancé. Elle est due à l'initiative du Dr Hannes Gebhard, 1899, qui voulait promouvoir l'esprit national

et encourager le retour à la terre; à cette fin, il organisa une coopérative "Pellervo". Les sociétés de crédit du genre Raiffeisen apparaissent d'abord, viennent les coopératives qui disposent des produits laitiers et enfin les coopératives de consommation. On trouve des boulangeries, des flottes de pêche, des services de téléphone, d'électricité, d'autobus, qui fonctionnent en coopératives.

### 3o SUEDE

Dans la Suède, c'est la coopérative de consommation qui est le plus développée. En 1899, la Kooperative Forbundet se forme qui remplit l'office de coopérative de Gros et de Sociétés d'assurance. La coopération plus florissante dans les centres ruraux a un effectif de 400,000 adhérents. Dans le domaine de la production, il y a des laiteries, des abattoirs coopératifs et des sociétés pour la vente collective des oeufs. 1500 sociétés distribuent l'électricité.

### 4o NORVEGE

O. Dehli (1870-1924) fonde, en 1894, la première coopérative de consommation. En 1906, s'organisèrent l'union et le magasin de Gros sous le nom de "Consumers" Cooperative Federation". Le mouvement surtout cantonné dans les régions rurales compte 100,000 sociétaires. Il y a des coopératives pour l'achat de la farine, des engrais, des machines, ...etc.

Les coopératives de Gros de la Norvège, de la Suède et du Danemark se sont associées sous le nom de "Scandinavian Cooperative Wholesale Society" en 1918, le siège social est à Copenhague.

### Les Balkans.

En Tchécoslovaquie, on rencontre deux sortes de coopératives : Coopérative de consommation dans les villes parmi la classe ouvrière et les coopératives de production qui sont surtout agricoles et que l'on voit chez la paysannerie à tendance conservatrice.

Les chiffres pour 1931 montrent 375,000 coopérateurs tchèques et 225,000 d'origine allemande. Le mouvement coopératif agricole inclut 60% de la population.

Il existe un comité conjoint qui englobe et les coopératives de consommation et les coopératives de production.

Dans la Hongrie, la coopération est sous la dépendance de l'Etat; ensuite il y a fusion des fonctions productives et consommatives. En 1898, l'on créa la Central Credit Society dont les membres sont des coopératives locales du type Raiffeisen et une organisation nationale la "Hangya". En 1919, ces deux organismes s'unirent pour former la Futura dans le but de faire l'exportation des céréales, de la laine,...etc. Dans la Pologne, la diversité des races entrave énormément les progrès du mouvement.

Les coopératives de consommation avancèrent fort lentement jusqu'en 1906. Enfin, on décida de fonder une Union dans laquelle entrèrent les sociétés juives et allemandes. Des caisses de crédit du genre Schulze-Delitzsch furent créées dès 1850.

En Roumanie, la coopération est surtout agricole, cependant la pêche et le commerce du bois se font collectivement. La Bulgarie a ses coopératives; il y avait une école d'entraînement coopératif à Sofia, en 1931. Le mouvement a pénétré en Yougoslavie et en Grèce.

JAPON.

L'idée coopérative s'est infiltrée jusqu'en Asie. On prétend que vers 1275 il existait des sociétés coopératives au Japon. Les coopératives de consommation seraient apparues vers 1879. En 1930, l'on comptait 150 magasins coopératifs avec un effectif de 125,000 membres. En 1927, on mentionnait 11,732 caisses de crédit avec un chiffre d'affaires de \$445,205,689. Les coopératives de production auraient trait au riz et à la soie. L'Amérique du Sud n'est pas étrangère au mouvement : on trouve des coopératives en Argentine, au Brésil, au Chili,...etc.

ETATS - UNIS.

Quoique son histoire date de la période pré-rochdalienne, la coopérative de consommation aux Etats-Unis est plutôt tardive. Vers 1850, un tailleur de Boston, John G. Kaulback aurait organisé un club d'achat collectif. Ce mouvement se répandit dans dix états de l'Union américaine. La guerre civile le ralentit mais il reprit après 1870. Les Chevaliers du travail et les "Grangers" le favorisèrent. Malgré tous ces efforts, on essuya des échecs. Les Souverains de l'Industrie apparaissent en 1874 et couvrent les Etats de l'Est de leurs magasins. Le mouvement a plus d'un trait de ressemblance avec celui de Rochdale; mais, les conditions économiques n'étaient pas propices à sa diffusion.

Après 1900, apparaît la Cooperative League, une organisation de New York dont l'effectif comprend surtout des Juifs. Nouvel échec. Quelques sociétaires organisèrent, en 1915, la Cooperative League of the United States, fédération qui existe encore de nos jours. En 1931, elle comptait 140 sociétés et 125,000 sociétaires.

Le plus grand nombre des sociétés se retrouve dans les Etats centraux du nord; elles sont fédérées sous le nom de Northern States Co-operative League, avec 55,000 adhérents et 88 sociétés. Cela comprend une fédération de Gros, la Co-operative Central Exchange à Superior, Wisconsin, représentant 90 sociétés locales et ayant un chiffre d'affaires annuel d'au moins \$2,000,000, (1931). Mentionnons la Franklin Co-operative Creamery Association of Minneapolis, Minnesota avec 5000 sociétaires.

Puis, vient le groupe des Etats de l'est organisés sous le nom de Eastern States Co-operative League avec 24 sociétés et 13,000 membres (1931) répartis dans le Massachusetts, le Connecticut, l'Etat de New York et du New Jersey.

Les mineurs des Etats du centre ont organisé plusieurs sociétés fédérées dans la Central States Co-operative League surtout dans les environs de Bloomington, Illinois.

Certains groupes de fermiers opèrent une fédération de Gros, les uns à Nebraska, les autres près de Seattle.

On estime que le nombre des coopératives de consommation, aux Etats-Unis, s'élève entre 2000 et 3000.

### Coopération de Crédit.

Contrairement à ce qui existe dans les pays de l'Europe, les coopératives de crédit, aux Etats-Unis, sont plus répandues dans les centres urbains que dans les régions rurales. La première caisse fondée dans la République voisine le fut, peu après 1900, dans une paroisse du New Hampshire par M. Desjardins. Les progrès furent plutôt lents avant la formation du Crédit Union National Extension Bureau en 1921. Les promoteurs du mouvement ont été Ed. A. Filene et Roy F. Bergengren. On assure que 6% des caisses chez nos voisins furent créés avant 1916 et 75% dans la période 1925-1929.

En octobre 1930, on mentionnait l'existence de 1500 caisses populaires avec un effectif de 300,000 sociétaires et un actif de \$47,000,000. La plus importante de ces sociétés est celle de New York qui compte 11,000 adhérents et un capital de \$12,000,000; en l'espace de 14 ans, ses pertes se seraient élevées à \$40.

\*\*\*\*\*



	Année	No. de Soc.	Coo. de Cons.	Coo. de Cré.	Coo. Agr.	Autres Types	Nombre de Sociétaires
Argentine	1933	440	147	18	295	80	70,207
Arménie	1931	314	112	41	161		216,402
Australie	1931- 32	431	98			333(I)	281,766
Autriche	1933	4435	184	529	3617	105	823,122
Belgique	1934	3168	378	221	412	2157	714,872
Brésil	1931	533	7	210	-	316	126,645
Bulgarie	1933	4202	142	1940	282	1838	796,341
Canada	1933	1113	372	162	360	219	552,897
Chili	1933	82	31	-	22	29	85,000
Chine	1934	9948	-	909	2293	6746	373,856
Chypre	1933	338	-	324	14	-	17,351
Tchécoslovaquie	1934	17605	1066	7788	5488	3263	3,500,300
Danemark	1933	7916	1824	-	5015	1077	1,662,962
Esthonie (I)	1931	910	235	313	362	-	57,400
Fed. Malay States	1934	6364	528	1552	839	3445	715,850
Finlande	1934	6364	528	1552	839	3445	715,850
France	1933	16515	3265	6162	6243	845	2,869,745
Allemagne	1934	53631	1634	20866	22001	9130	7,700,623
Grande-Bretagne	1933	2963	1160	-	1326	477	7,514,718
Grèce	1930	7387	188	4351	1185	1663	- -
Hongrie	1933	4551	1548	1033	1899	71	1,356,369
Islande	1933	39	39	-	-	-	7,686
Inde	1933	106050	-	12701	91359	1990	4,294,339
Etat libre d'Irla.	1932	557	-	80	373	104	127,370
Italie (I)	1933	19676	3338	3000	4305	9033	1,557,180

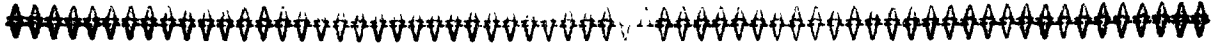
	Année	No. de Soc.	Coo. de Con.	Coo. de Crédit	Coo. Agr.	Autres Types	Nombre de Sociétaires
Japon	1933	19676	3338	3000	4305	9033	1,557,180
Java	1931	1399	830	457	41	71	- -
Latvie	1933	2380	234	626	1457	63	400,481
Lithuanie	1933	1346	185	326	506	329	139,274
Luxembourg (I)	1931	914	-	50	796	68	57,907
Maroc	1931	16	-	5	11	-	6,600
Pays Bas	1934	3223	409	883	1424	507	561,031
Nouvelle-Zélande	1934	200	20	-	180	-	96,494
Norvège	1933	3216	460(I)	-	2756	-	322,389
Palestine	1933	248	20	41	108	79	21,043
Pologne	1933	11762	1318	5494	4508	442	1,417,710
Roumanie	1933	10463	1676	5291	2921	575	1,640,652
Siam	1929 - 30	128	-	128	-	-	2,157
Sud-Africain	1933	416	12	-	404	-	85,697
U.R.S.S.	1930	106,206	9,779	-	78064	18363	86,510,100
Espagne	1933	592	251	12	116	213	111,279
Suède	1934	12800	1200	444	1525	9631	616,602
Suisse	1933	11919	870	611	5456	4982	709,774
Etats-Unis	1933	14788	1806	2016	10900	66	4,280,000
Yougoslavie	1933	8227	1654	4624	1387	562	1,007,790
<b>Total</b>		<b>465,199</b>	<b>37,170</b>	<b>84845</b>	<b>264253</b>	<b>78931</b>	<b>139,551,024</b>

N.B. Actuellement, il y a dans le monde, 1044 coopératives centrales, 604,684 sociétés et un effectif de 151,724,710 coopérateurs.

(I) Il ne s'agit que de sociétés affiliées à une organisation centrale.

(2) Ces chiffres comprennent les caisses de crédit rural.





CHAPITRE      CINQUIEME

PRINCIPES    ET      METHODES



Après avoir proclamé au moins implicitement la primauté de l'homme en tant que consommateur, les humbles tisserands de Rochdale trouvèrent une technique heureuse qui leur réussit admirablement. Les principes et les méthodes sur lesquels s'appuyèrent ces pionniers a produit des effets fructueux pour la société; leur oeuvre magnifique et utilitaire a duré. Ceux qui les imitèrent établirent eux aussi des organisations durables mais ceux qui voulurent former des coopératives de consommation en déviant de la voie suivie par Rochdale échouèrent invariablement. Les principes et les méthodes adoptés par les Rochdaliens ont une valeur efficace, ceci est hors de doute. Examinons quels sont ces principes et ces méthodes, sans préjugés ni parti-pris, en nous plaçant dans un état "neutre", comme disent parfois les psychologues.

## I PRINCIPES PRIMAIRES

### 1. Le contrôle d'une société coopérative de consommation doit être démocratique.

Ressortissants d'un pays démocratique, nous savons tous la signification de ce mot "démocratie". Dans une vraie démocratie politique, quand arrivent les élections, chaque électeur dépose dans les urnes un vote pour chaque poste politique à remplir. Que l'électeur soit milliardaire ou simple ouvrier le vote de l'un est aussi important que celui de l'autre. De même à chacun de ses membres, la société coopérative attribue un vote, toujours un seul sur toutes les questions posées et les problèmes à résoudre.

L'application de ce principe démocratique ne se voit pas dans les firmes ordinaires. Au contraire, dans ces corporations, chaque actionnaire se voit accorder un nombre de votes égal au nombre d'actions qu'il possède. Par exemple, dans une société capitaliste où les actions ont une valeur au pair de \$100, chacune, un individu qui a vingt-deux actions a vingt-deux votes. Il peut arriver et, de fait, il arrive souvent qu'un seul actionnaire ou qu'un petit groupe d'actionnaires parviennent à emboîter le pas sur tous les autres et acquière un contrôle absolu sur la corporation; dans de telles conditions, cet individu ou ce groupe d'individus tournera

à son profit les affaires de l'entreprise dans laquelle plusieurs milliers de petits actionnaires auront placé leur mince avoir.

Cela ne saurait se rencontrer dans les sociétés coopératives puisque quel que soit le montant d'argent qu'une personne ait déposé dans les fonds de la société, il n'y a rien de changé. Selon les vues des tisserands de Rochdale, l'homme contrôle l'argent et non l'argent, l'homme. Notons bien ce principe primordial :

Un homme, un vote.

2. L'argent placé dans une société coopérative reçoit un intérêt qui ne peut dépasser le taux courant.

Les pionniers de Rochdale avaient constaté que les sociétés coopératives sont généralement organisées avec l'argent des petites gens, que ces petites gens ont la plupart du temps économisé ce capital au prix de nombreux sacrifices; ces sacrifices méritent une récompense donc un intérêt. Ils en fixèrent le taux à 5%, c'était le taux courant en Angleterre à l'époque. Ce taux s'est stabilisé, les coopératives anglaises paient de nos jours encore 5%.

Dans les entreprises ordinaires, le taux d'intérêt varie d'une année à l'autre; augmente ou diminue selon les fluctuations des bénéfices réalisés pendant un exercice financier. Les coopératives accordent au capital-actions, un intérêt raisonnable.

On admet qu'une rémunération est vraiment due à celui qui s'est départi de ses épargnes pour encourager une entreprise mais on reconnaît également que l'octroi de cette espèce de prime ne doit pas être préjudiciable à la communauté sociale. On se souvient de l'oeuvre néfaste des usuriers du moyen-âge.

3. Le bénéfice net réalisé par une société coopérative doit être distribué aux consommateurs-clients de la société au prorata de leurs achats : ce bénéfice s'appelle la ristourne.

Entrons dans un magasin ordinaire; les marchandises en étalage sont quotées à un prix qui dépasse le prix coûtant. Une partie de cet excédent sert à solder les dépenses du magasin : loyer, taxes, assurance, téléphone, éclairage, le salaire des employés, etc.; une autre partie est versée sous forme d'intérêt aux actionnaires, une troisième partie de ce surplus s'accumule comme réserve et servira à remplacer les accessoires du magasin qui se déprécie petit à petit. Quand tout cela a été soustrait, il reste le bénéfice net qui revient au propriétaire. Que déciderent de faire les tisserands de Rochdale de ce profit net après que toutes les dépenses eussent été réglées ? De le rendre aux clients en proportion du chiffre de leurs achats. Donc en face d'une société ordinaire, ce surplus serait allé augmenter le taux des dividendes.

En Belgique, les coopératives, au lieu de rendre la ristourne aux membres, en versent le montant total dans le fonds d'une

caisse destinée à entretenir des oeuvres sociales qui sont mises à l'usage des membres et de leurs familles, telles bibliothèques, pouponnières, terrains de jeux, hôpitaux, cliniques. Les coopératives des Etats-Unis imitent de près le plan belge.

## II LES METHODES DE ROCHDALE : PRINCIPES SECONDAIRES

### 1. Une société coopérative se compose d'associés volontaires.

Les sages Rochdaliens respectaient la liberté individuelle d'un chacun; pas de boycottage. Ils avaient foi en la force de l'éducation : éclairer d'abord, amener la future recrue à comprendre les avantages que la coopérative peut lui offrir, la volonté acquiescera ensuite. On s'en tient encore de nos jours à cette manière d'agir malgré le développement toujours croissant du mouvement coopératif : Politique fort sage !!!

### 2. Le nombre des membres n'est pas limité.

Aucune personne de bonne volonté ne se verra refuser l'entrée à une société coopérative pour des raisons de race, de couleur, de religion, de classe, ...etc. On considère qu'un même lien économique unit tous les hommes, ils ne sont peut-être pas tous travailleurs mais ils sont tous consommateurs. Il ne sera fait exception que pour une personne dont l'intention avérée serait de nuire à la coopérative. N'a-t-on pas raison d'appeler

les principes rochdaliens "une évangile pratique de fraternité économique" ?

3. Les affaires de la coopérative doivent se traiter au comptant.

L'échec des sociétés coopératives organisées par le Dr King avait été en partie causé par le fait que ces sociétés avaient consenti du crédit. Faire du crédit, c'est augmenter les risques d'échec. Il faut alors un gros capital; or, le capital des coopératives est, en général, limité. Si pour accorder du crédit, on emprunte, les intérêts augmenteront les frais de fonctionnement.

Puis, il y a toujours la difficulté de percevoir les créances. Advenant des pertes par défaut de paiement, il faudra ou majorer le prix des marchandises ou réduire la ristourne, car tout compte impayé entraîne nécessairement des frais supplémentaires. Dans l'un et l'autre cas, cela se fera au détriment de la personne qui paie comptant.

En outre, le crédit est fort difficile à diriger car il est presque impossible de discerner le client honnête du malhonnête; on ne peut guère faire confiance à certains et le refuser aux autres, ce serait faire naître des rivalités désastreuses qui mettraient en péril la société.

Les Rochdaliens avaient depuis longtemps appris qu'une dette est un esclavage, aussi ont-ils banni toute opération à crédit. Si un coopérateur a besoin qu'on lui accorde du crédit, ce n'est pas à la coopérative de consommation à y voir; les caisses

de crédit remplissent cet office. Donc, pas de crédit afin que la coopérative soit assise sur une base solide et durable.

4. Les clients non-membres peuvent devenir membres de la coopérative en achetant des actions avec leur ristourne.

Quand les tisseurs de Rochdale organisèrent leur coopérative, un certain nombre de clients n'étaient pas membres de la société. Que faire des bénéfices qui eussent été remis à ceux-ci s'ils avaient été membres ? Les pionniers trouvèrent une solution sage: ils retournèrent ces bénéfices aux acheteurs sous forme d'actions; ainsi, ces gens devinrent membres de l'association qui ne l'auraient pas été autrement.

5. Une partie des bénéfices doit être employée à la propagande en faveur de la coopération.

Les entreprises commerciales dépensent chaque année des sommes colossales pour la publicité qui annonce la marchandise et, en grande partie, crée chez les gens de nouveaux besoins en les persuadant qu'ils ne peuvent se passer du produit en question; on constate immédiatement qu'une subtile suggestion est à l'origine de toute publicité. La coopération n'utilise pas la publicité mais l'éducation au moyen de cercles d'étude, conférences, bibliothèques, cours,...etc. Dans chaque coopérative, une part des bénéfices sont employés pour renseigner le public sur les principes et les méthodes de la coopération. Cette propagande s'adresse

et aux non-membres et aux membres : à ceux-là, pour les attirer en leur donnant la réelle intelligence de la technique coopérative qui vise avant tout à servir l'humanité et non à enrichir une minorité; à ceux-ci, pour qu'ils comprennent davantage la valeur des méthodes afin que la société dont ils sont les membres fonctionne encore mieux.

6. Les marchandises et les services doivent se vendre aux prix normaux du marché.

Il faut absolument qu'une coopérative évite le piège dangereux de la concurrence par la baisse radicale des prix. Plusieurs raisons justifient cette assertion.

D'abord, en premier lieu, une société indépendante dont le capital est limité ne peut s'engager dans une guerre de prix pour la bonne raison qu'elle rencontrera inévitablement des rivaux puissants, les trusts, qui eux peuvent opérer à perte pendant un certain temps et finiront par épuiser la société coopérative.

Un autre motif qui médite en faveur de la vente aux prix courants du marché, c'est qu'il est fort difficile d'établir à l'avance les frais généraux et la dépréciation; il peut survenir des imprévus qui causeront des pertes, tels une élévation soudaine de la température qui entraînerait une augmentation des frais de réfrigération quand il s'agit du commerce de boucherie. La coopérative vend donc aux prix courants du marché; à la fin de l'année, elle répartira le trop-perçu aux sociétaires. C'est

sur ce point que l'éducation des coopérateurs est nécessaire et très importante; il n'est pas rare de voir des coopérateurs critiquer, diminuer la valeur des sociétés coopératives, perdre leur enthousiasme et même se retirer parce que "les prix à la coopérative sont aussi élevés qu'ailleurs".

7. A chaque inventaire, il faut mettre de côté des réserves pour amortir la dépréciation et faire face à l'imprévu.

A chaque inventaire, ce que les pionniers de Rochdale pratiquaient tous les trois mois, il faut réserver une part des bénéfices nets pour le renouvellement des accessoires et les dépenses imprévues, soit cinq ou sept pour cent.

8. Le personnel doit être bien traité.

Le personnel d'une société coopérative doit être bien traité; ça va de soi puisque le but visé par la coopération est d'améliorer le sort du travailleur et de l'ouvrier. On tend à leur donner des salaires de syndicat et on leur facilite l'achat d'actions dans la coopérative. Peu de conflits de travail s'élèvent entre les sociétés coopératives et leur personnel; aussi, en 1934, prenant une heureuse initiative, le Parlement anglais vota-t-il une loi rendant obligatoire dans l'industrie anglaise les conditions de travail qui, depuis vingt ans, existaient à la Société Coopérative de Gros.

9. Les sociétés coopératives doivent collaborer les unes avec les autres.

Il est entendu que la collaboration la plus étroite doit exister entre les coopératives. "L'union fait la force" : si, déjà une seule coopérative peut beaucoup pour améliorer le sort des travailleurs, que penser de la puissance d'action d'un groupe de coopératives fortement organisées pour assurer la sécurité et le bien-être matériel. La coopération est une panacée opportune en ces temps difficiles; bien comprise et bien dirigée, elle produira des effets salutaires dans le sens d'une solide restauration sociale.

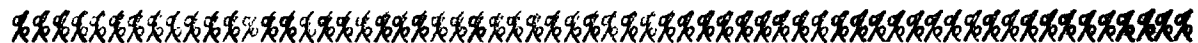
\*\*\*\*\*





## CHAPITRE      SIXIEME

### MOUVEMENT    COOPERATIF    AU    CANADA



#### D E B U T S

Le système coopératif, prétend-on, fut apporté au Canada par des mineurs anglais établis dans la Nouvelle-Ecosse. L'histoire des débuts rapporte autant d'échecs que de réussites. La coopération entre producteurs prit naissance dans les provinces de l'est pour la vente en commun des fruits, volailles, oeufs; elle s'étendit ensuite aux producteurs de céréales de l'Ouest. Les caisses populaires de la province de Québec acquirent une renommée universelle.

#### 1. Coopératives de consommation.

Le premier magasin coopératif du Canada s'ouvrit en 1861 à Stellarton, Nouvelle-Ecosse. Le secrétaire, homme d'expérience,

cumula les fonctions de gérant et de secrétaire pendant cinquante ans. En 1914, l'Association comptait 202 membres; cette même année, on avait accordé aux membres un dividende de cinq pour cent sur leurs achats mais la société cessa d'exister, en 1916, pour cause de faillite.

Avant 1900, dix autres magasins furent ouverts en Nouvelle-Ecosse par des sociétés coopératives mais un seul vit les débuts du XXe siècle.

La coopérative établie à Sydney Mines en 1863 fut assez prospère pendant quelques années. Elle commit une grave erreur : elle négligea de se constituer un fonds de réserve. Le retrait d'une partie du capital mit la coopérative en mauvaise posture et, lors d'un incendie en 1905, on renonça à reconstruire. Tout ne s'écroula pas avec cet échec. En 1906, la British Canadian Co-operative Society Limited de Sydney Mines, fut fondée sur une base vraiment rochdalienne : les affaires se faisaient au comptant et on avait pourvu à une caisse de réserve. Trente-deux associés formèrent le noyau initial; chacun était actionnaire pour \$16 en moyenne. Le rapport du 6 août 1924 couvrant les opérations des douze mois précédents donne 2659 membres, un capital de \$255,375, un total de ventes au comptant de \$1,359,800. Les dividendes sur les achats furent payés au taux de 12% aux membres et de 6% aux clients non-membres. En 1925, il y avait quatre succursales respectivement à Florence, Cranberry, North Sydney et Glace Bay. Des magasins coopératifs existaient également à Sydney et à Halifax.

La plus ancienne coopérative de consommation créée dans l'Ontario est celle de Guelph en 1904. A l'origine, elle exploitait une boulangerie; en 1906, une épicerie s'y ajouta, en 1907, c'est un magasin de chaussures, en 1908, vint s'y joindre le commerce de charbon; en 1925, on ajoute une nouvelle épicerie qui ne vend qu'au comptant et ne fait pas de livraison; cette dernière addition avait surtout pour but de tenir en échec une compagnie d'épiceries à multiples magasins qui s'était lancée dans une concurrence farouche. Depuis le début de ses opérations, cette coopérative a distribué à ses membres au-delà de \$100,000 en ristournes (1925).

A l'époque de la création des Fermiers-Unis d'ontario, 47 magasins coopératifs s'ouvrirent mais ils n'eurent que fort peu de succès; graduellement, ils furent ou fermés ou cédés à d'autres firmes.

A la fin de la guerre de 1914, dû probablement à l'élévation du coût de la vie, on put constater toute une éclosion de magasins coopératifs mais la dépression les fit bientôt tous disparaître du cercle des affaires. C'est ainsi que les mineurs de la Colombie Britannique organisèrent, dans l'après-guerre, plusieurs magasins coopératifs. Au Manitoba et dans la Saskatchewan, les magasins coopératifs relèvent généralement de sociétés dirigées par des cultivateurs. Dans son rapport annuel, pour 1924-25, le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan mentionnait l'existence de 304 associations coopératives avec un chiffre d'affaires de \$2,759,564, pour le même exercice financier. Ces organisations s'occupent presque toutes de la vente en commun des produits agricoles.

L'Union coopérative du Canada : (Canadian Co-operative Union)

Il est malheureux de constater que les organisations coopératives des premières années méconnaissent trop facilement les principes de la coopération : un seul mobile anima les sociétaires, l'achat à bien compte. Les gérants ou concevaient mal le système coopératif ou bien n'éprouvaient à son endroit qu'un intérêt atténué et fort peu enthousiaste. Voilà pourquoi l'on enregistre tant d'insuccès. Pour remédier à cette situation déplorable, l'Union coopérative du Canada s'organise, en mars 1909, à Hamilton, sur une base similaire à celle de l'Union coopérative de Grande-Bretagne. C'était une espèce d'institut de recherches "destiné à découvrir et à stimuler à mettre au point et à exécuter ce que l'on peut appeler l'aspect idéal du mouvement" (1).

Une constitution fut adoptée qui définissait clairement le but de l'Union :

1o L'affiliation à l'Union de toutes les associations bona fide afin de permettre au public de distinguer les vraies coopératives des fausses;

2o La propagation des principes coopératifs afin de susciter "la probité en affaires, la justice et l'économie dans la production et l'échange"; (2)

3o La culture de l'esprit de solidarité et d'un idéal moral susceptible d'élever le niveau intellectuel des masses, le tout en conformité avec la devise coopérative : "Chacun pour tous et tous pour chacun".

---

(1) Annuaire du Canada, 1925, pp. 716-717.

(2) Annuaire du Canada, 1925,

L'Union est gouvernée, en dehors du Congrès, par un Conseil de gestion qui administre les affaires générales et par des offices régionaux lesquels s'occupent des intérêts plus particuliers. Le premier président de l'Union fut M. Sam Carter de Guelph et M. George Keen de Brantford fut le premier secrétaire. On organisa des congrès en 1911, 1915, 1921, 1922, 1924, où assistèrent des délégués de Guelph, Ottawa, Brantford, Preston, Hamilton, Woodstock, Strafford, Georgetown, Palmerston, Toronto, Port Rowan, New-Market, Englehart dans Ontario, Magog, Valleyfield et Lachine dans Québec, Glace Bay dans la Nouvelle Ecosse.

Par son organe de propagande, "The Canadian Co-operator" fondé en octobre 1909, et par ses congrès, l'Union instruit la masse sur l'organisation et la gestion des magasins coopératifs. Elle est assez vaste pour faciliter l'entrée des coopératives de production et des sociétés de consommation. Elle prône la nécessité de choisir comme gestionnaires des hommes reconnus non seulement comme administrateurs habiles et compétents, mais, en plus, comme théoriciens avertis de la coopération en même temps qu'animés de l'enthousiasme et d'un zèle d'apôtres. En 1909, l'Union comptait six sociétés et 1595 membres; en 1939, 65 sociétés et 164,449 membres. En 1939, le chiffre des ventes était de \$14,181,444 et \$415,119 étaient payés aux adhérents en ristournes.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES GUILDES

Fondée en 1922, lors d'une conférence à Woodstock pour faire pendant aux Guildes de la Grande-Bretagne. L'organisation se compléta en 1923. Citons encore comme organismes généraux :

Les grèmeries coopératives de la Saskatchewan.

Saskatchewan Grain Growers Association.

United Grain Growers.

Saskatchewan Co-operative Elevator Co.

Canadian Co-operative Wool Growers Association.

20 COOPÉRATIVES DE CREDIT.

Les banques de crédit coopératif eurent leur origine, en Allemagne vers 1848. Deux systèmes se développèrent parallèlement, l'un préconisé par Schulze-Delitzsch et l'autre, par Raiffeisen, deux citoyens allemands ayant longuement étudié afin de découvrir un moyen de remédier à la misère excessive causée chez le peuple par le crédit. L'unique solution était, selon eux, dans les coopératives : fournir du crédit aux petites gens à des conditions raisonnables.

Vers 1885, des révélations faites devant les tribunaux du Canada font connaître l'exploitation ignoble à laquelle se livrent d'infames usuriers vis-à-vis le peuple. "Inspiré par la déplorable révélation du découragement régnant à Montréal et ailleurs,

où de pauvres emprunteurs étaient réduits à payer, pour des prêts insignifiants, des taux d'intérêt usuraires montant jusqu'à plusieurs fois cent pour cent". Un journaliste, Alphonse Desjardins se mit à l'étude du crédit. Après quinze années de recherches incessantes de réflexion et d'observation, il fonda la Caisse populaire de Lévis en décembre 1900, introduisant ainsi au pays un système étranger mais en ayant soin de l'adapter aux conditions locales. Cette société de crédit débuta avec \$26.40 de capital formé de versements de 10 cents. En 1924, la Caisse de Lévis avait prêté \$653,124. et réalisé \$74,000 de bénéfices nets. En 1934, son actif était de \$1,500,000. En 1939, elle comptait 2485 sociétaires et un actif de \$1,797,266.81. Jusqu'à sa mort survenue en 1921, M. Desjardins fut gérant de la Caisse populaire de Lévis. Ceci ne l'empêcha guère de parcourir toute la province pour organiser des caisses dans les campagnes, chez les cultivateurs, dans les villages chez les pêcheurs et parmi les mineurs de Thetford Mines et de Black Lake. Son dévouement ne se limitait pas aux frontières de sa province. Les Caisses populaires se répandirent dans la Nouvelle-Angleterre, surtout dans les centres de l'industrie textile. Depuis, l'on sait que M. Edward A. Filens qui a organisé le Bureau de l'Association Nationale de Crédit de Boston a imprimé un vigoureux élan au mouvement des caisses de crédit. Ce Bureau est sous la direction de Roy F. Bergengren. La fondation Russel Sage de New York et le National Catholic Welfare Council ont pour mission de répandre les caisses populaires aux Etats-Unis.

La première caisse populaire de la Nouvelle-Ecosse fut fondée à Broad Cove en 1932 grâce à l'initiative du Service d'Expansion de l'Université Saint-François-Xavier. En 1934, un rapport de la Caisse populaire de New Waterford, après deux ans d'existence, montrait un total de 950 membres, un actif de \$20,000 et un mouvement de fonds de \$36,000. La Caisse populaire de Boisdale établie en 1932 dans un district rural comptait, en 1934, quatre-vingts membres et des épargnes pour plus de \$1500.

Remarquons que ces banques populaires permirent de consentir à d'honnêtes gens des petits prêts que les banques leur auraient refusés; ces bonnes gens auraient été contraints de s'adresser à des prêteurs professionnels et de payer des intérêts excessifs.

Dans plusieurs régions industrielles du Cap-Breton, les membres des caisses populaires utilisèrent leurs fonds pour l'achat coopératif.

Les coopératives de crédit encouragent la petite épargne, suppriment l'usure et permettent aux adhérents d'emprunter, pour des fins utiles, à des taux raisonnables.

Les caisses populaires du modèle "Desjardins" se sont multipliées chez les Ontariens d'origine française.

Vers 1916, dans l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario, on établit des sociétés de crédit rural destinées à consentir des Prêts à court terme.

### 3. COOPERATIVES DE PRODUCTION.

Céréales : Vers 1905, naquirent l'Association des producteurs de grain de la Saskatchewan et l'"Association des Fermiers-Unis" de l'Alberta; cette dernière se fusionna avec une autre société du même genre et prit le nom de "Fermiers-Unis" de l'Alberta en 1910.

En 1906, l'"Association des producteurs de grain" du Manitoba organisa la coopérative des producteurs qui avait pour mission de vendre les grains à la commission.

Dans la même année, "l'Association des producteurs de grains" de la Saskatchewan forma la Société coopérative des Elevateurs de la Saskatchewan avec siège à Regina.

Les "Fermiers-Unis" de l'Alberta constituèrent alors la Société coopérative des Elevateurs des Fermiers-Unis de l'Alberta laquelle s'amalgama, en 1917, avec la Coopérative des producteurs de grains (Grain Growers' Grain Co.) et devint la "United Grain Growers Limited" avec siège social à Winnipeg.

Ces deux associations coopératives construisent, exploitent des élévateurs à grains, achètent et vendent les céréales. Le nombre de parts est limité; le quantum des dividendes est un pourcentage fixe du capital. Chaque actionnaire n'a qu'une seule voix et le vote par procuration est interdit. Les dividendes payés ne sont point basés sur le chiffre d'affaires individuel à cause de la complexité des opérations. Les agriculteurs sont contents et

ne se plaignent pas de ces mesures car ce qu'ils veulent avant tout c'est de vendre leurs grains à bon compte. En 1923-24, la Compagnie coopérative des Élévateurs de la Saskatchewan a reçu 48 millions de boisseaux de blé dans ses 385 élévateurs régionaux et l'Union des Producteurs de grain (United Grain Growers), 41 millions de boisseaux dans ses 373 élévateurs. La première ne fait que le commerce des céréales, la seconde se livre en même temps au commerce du bétail, des denrées et de l'outillage agricole pour ses membres. Une filiale s'occupe de l'évaluation et de la vente des terres, des assurances; une seconde exploite des terres boisées et une scierie dans la Colombie britannique. La vente des grains entra dans une phase nouvelle par suite de l'imixtion du gouvernement entre 1917-1920. Les pools volontaires commencèrent à opérer pour l'Alberta en 1923, la Saskatchewan et le Manitoba en 1924. Une agence centrale fut organisée en 1924 sous le nom de Canadian Co-operative Wheat Producers Limited. En 1928-29, l'Agence de Vente Centrale (Central Selling Agency) a disposé de 121,741,879 boisseaux de blé et de 24,040,982 boisseaux de grains fourragers, d'une valeur de \$195,783,778.

Bétail : Lors de l'organisation de la Coopérative des Élévateurs des Fermiers-Unis de l'Alberta, en 1913, une section du bétail fut constituée.

En 1923, un "pool" fut établi pour le bétail; la première année, on y reçut 100,800 bêtes à corne. En 1924, the United Grain Growers fondaient une filiale pour le bétail, the United Live Stock Growers Limited.

Dans l'Ontario, la Compagnie coopérative des Fermiers-Unis organisée par les Fermiers-Unis d'Ontario accepta, dès 1914, des consignations de bétail. Dès 1919, la compagnie s'occupait elle-même des achats et des ventes. Le premier décembre 1919, elle avait expédié 3682 wagons de bestiaux aux abattoirs de Toronto. De novembre 1924 à septembre 1925, les expéditions s'élevaient à 6212 wagons.

Dans le Québec, on organisa la vente collective des moutons en 1918 par l'"Association coopérative centrale des Cultivateurs de Québec. En 1922, se forme la Coopérative fédérée de Québec par la fusion de la Coopérative centrale des Cultivateurs de Québec, du Comptoir agricole de Montréal et de la Coopérative agricole des Producteurs de grains de Québec. En 1923, cette société disposa de 23,850 têtes de bétail.

Industrie laitière : En 1920, sur 3133 beurreries et fromageries au Canada, 509 étaient des coopératives qui s'occupaient de la vente collective du beurre et du fromage. Elles se répartissaient comme suit :

Québec	223 ;	Ontario	189 ;	Ile Prince-Edouard	23;
Saskatchewan	22 ;	Alberta	13 ;	Colombie Britannique	12;
Nouveau-Brunswick	11;	Manitoba	9 ;	Nouvelle Ecosse	7

Dans l'Ontario, la Coopérative des Laitiers-Unis s'organise en 1920 et agit comme centrale. Dans la même année, la Compagnie coopérative des Fermiers-Unis absorba la crèmerie de Toronto et connut de vrais succès; cette dernière s'occupe des beurreries, du bétail, des grandes cultures et fait des achats collectifs pour se

membres. Les beurreries coopératives dans la Saskatchewan remontent à 1896. Mentionnons les Laiteries de Régina qui pourvoient aux besoins de la Capitale et possède sept entrepôts frigorifiques publiés dans la province, et la Saskatchewan Dairy Pool Limited, centralisatrice des produits laitiers. En 1922, on organise la Coopérative des Producteurs de lait de l'Alberta pour diriger un "pool" provincial qui commença à opérer en 1925. Dans la Colombie britannique, notons à titre de renseignement the Cowichan Creamery Association et l'"association des Producteurs de lait de la Vallée du Fraser" établie en 1913 qui approvisionne Vancouver au moins pour la moitié de sa consommation. Elle exploite fabrique de crème glacée et beurrerie.

En 1921, s'organisent les Beurreries coopératives du Manitoba Limitée; voici quelques chiffres :

1922 - 300,000 livres de beurre.

1923 - 865,000 livres de beurre.

1924 - 1,048,000 livres de beurre.

On trouve également dans les trois provinces Maritimes des sociétés coopératives pour les produits laitiers qui sont très prospères. La section la plus importante de la Coopérative Fédérée de Québec est celle du beurre et du fromage.

Volailles et oeufs : L'association coopérative des oeufs et des volailles de l'Île du Prince-Édouard compte du succès depuis 1914; cette coopérative possède une station centrale où les oeufs sont mirés et triés, un abattoir à volailles et une station d'incubati-

on à Charlottetown. Le Collège d'Agriculture de la Nouvelle -  
Ecosse s'occupe de la vente en commun des oeufs. Le Nouveau-Brunswick établit, en 1924, une bourse aux volailles. En 1933, le "pool" avicole du Canada (Canadian Poultry Pool) comptait environ 26000 adhérents; quoique créée pour l'Ouest, cette organisation a plusieurs filiales dans l'Est. Plusieurs beurreries coopératives dans les provinces des Prairies possèdent des sections de la volaille. Dès 1924, les producteurs de grain de la Saskatchewan s'occupaient de la vente collective des dindes. L'Alberta et la Colombie britannique sont également bien organisées pour la vente collective des oeufs et des volailles.

Laine : En ce qui concerne le commerce de la laine, l'effort coopératif est représenté par la Canadian Co-operative Wool Growers Limited avec des filiales dans huit provinces. Cette société veille à l'emmagasinage, au classement, à la vente de la laine et des produits secondaires qui en dérivent. En 1924, on estimait que 16% de la tonte totale passèrent par cette organisation soit 2,506,326 livres dont 68,000 livres venant de l'Alberta et 655,500 livres de l'Ontario. Dans la province de Québec, la Co-opérative Fédérative de Québec s'occupe de la laine aussi.

Fruits et légumes : Malgré plusieurs déconfitures, il existe de nombreuses coopératives locales pour le commerce collectif des fruits. Mentionnons la centrale, United Fruit Cooperative of Nova Scotia Limited qui vit le jour en 1912; en 1924, elle groupait 50 coopératives et disposait de 400,000 barils de pommes (soit 40% de la récolte totale de la Nouvelle-Ecosse) et d'environ 28,600 barils de pommes de terre.

La Niagara Peninsula Growers Limited organisée en 1920 montrait en 1922, un chiffre d'affaires de \$2,500,000. Elle cessa ses affaires en 1925. Citons encore the Erie Co-operative Co. (1913), the Norfolk Co-operative, l'une des plus prospères. L. United Farmers Co-operative Co. vend aussi des pommes de terre, des navets...etc. Dans la Colombie-britannique, la Okanagan Vegetables Growers connue aujourd'hui comme the Associated Growers of British Columbia avait en 1924 un chiffre de ventes qui dépassait \$3,000,000. Certaines accusations de coalition illégale ayant été portées contre celle-ci, une agence de distribution fut organisée, la Canadian Fruit Distributors Limited avec siège à Vernon, B.C. Cette dernière a réussi à se créer des débouchés en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Québec et Ontario ont des coopératives pour la vente des graines de semence. La Colombie-britannique a la United Seed Growers' Co-operative Association.

En 1911, se constitua l'Association Coopérative agricole de la Vallée d'Yamaska pour le tabac. Dans l'Ontario, la Canadian Tobacco Growers' Co-operative Co. groupe quelques milliers de membres qui habitent les rives du lac Erié.

Un groupe d'apiculteurs d'Ontario se groupèrent en coopératives en 1923 pour vendre leur miel connu sous la marque "Beekist". La première année, cette association a vendu 6,500,000 livres de miel pour ses 515 membres.

Mentionnons en terminant l'Association nationale canadienne des éleveurs de renards argentés, (Canadian National Silver Fox Breeders Association), la First Co-operative Packers of Ontario

Limited, qui transforme le porc en bacon et l'Association Coopérative des Raffineries des Consommateurs Limitée de Regina (Consumers Refinery Co-operative Association Limited) pour l'essence et les autres dérivés du pétrole.

Ajoutons enfin qu'il y a 71,000 téléphones ruraux au Canada soit 5% du nombre total réparti dans tout le pays, ce qui représente \$19,441,661.

~~\*\*\*\*\*~~



CHAPITRE      SEPTIEME

LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION DANS LE QUEBEC.

Le mouvement coopératif québécois est très actif. On peut presque dire que le mouvement coopératif a pris naissance dans la province de Québec lors de la fondation de la première Mutuelle-incendie agricole dans le comté de Beauharnois en 1852. Depuis lors, la coopération a fait des progrès continus. Pour s'en convaincre, on a qu'à examiner les réalisations coopératives qui couvrent aujourd'hui la province de Québec. Le mouvement envahit tous les domaines : production, consommation, crédit, assurance vie et feu, construction et habitation, frais funéraires, téléphone, aqueduc, ...etc.

Le mouvement coopératif du Québec n'a pas cherché à faire parler de lui. Cependant, il est assez florissant et l'oeuvre accomplie est solide. Son action bienfaisante se diffusera de

plus en plus à mesure que le peuple connaîtra les précieux avantages de la coopération. On est coopérateur ou on veut le devenir dès qu'on voit dans le contrôle démocratique des entreprises coopératives un moyen de parvenir à la démocratie économique sans laquelle<sup>l</sup> ne saurait y avoir de véritable démocratie politique : voilà ce qui fait prévoir un avenir plein de promesses pour la coopération dans la province française.

## I LES REALISATIONS

### 1o Coopératives agricoles.

Le secteur économique le plus riche en réalisations coopératives est sans contredit, l'agriculture. Au début, les progrès furent plutôt lents. Les premières coopératives agricoles datent de 1875. Elles se développèrent surtout à partir de 1900. En 1912, apparaît la première coopérative de tabac. Actuellement, on compte 410 coopératives dont le chiffre d'affaires, en 1940, s'élevait à plus de \$14,389,000. La plupart de ces coopératives sont affiliées à une centrale: la Coopérative Fédérée de Québec. Celle-ci fut fondée en 1922 par la fusion de trois sociétés coopératives lesquelles remplissaient chacune plus ou moins bien les fonctions d'une centrale. Cette coopérative des coopératives groupe les trois-quarts des sociétés locales; le volume de ses transactions s'est élevé, à \$17,750,000 en 1941. Les ristournes payées aux affiliées ont été de \$69,869,38.

Comme le mouvement coopératif québécois est surtout du domaine agricole, il convient de donner quelques détails sur le genre d'opérations auxquelles se livrent ces coopératives. La plupart sont du type mixte et s'adonnent en même temps à l'achat et à la vente. Les principaux produits vendus sont les suivants: produits laitiers (beurre, fromage, lait, crème, poudre de lait), oeufs, poussins, volailles vivantes et abattues, dindes et din - donneaux, animaux vivants, viandes, fruits, légumes, pommes de terre, miel, sirop et sucre d'érable, tabac, lin, houblon, foin, bois. Les achats collectifs concernent avant tout les nécessités de la ferme: engrais chimiques, graines de semences, instruments aratoires, matériel d'emballage, ficelle d'engerbage, insecticides, fongicides,...etc. On rencontre également des coopératives qui font la transformation des produits : beurreries, fromageries, conserveries de fruits et de légumes, la salaison aux abattoirs de Princeville,...etc.

Les couvoirs coopératifs sont au nombre de 45; deux coopératives d'électricité opèrent dans les milieux ruraux; on compte même deux boulangeries coopératives. Une organisation unique en son genre est celle des Producteurs de Sucre d'Erable du Québec (1925), coopérative provinciale composée de membres individuels au nombre de plus de 2000. Le siège social est à Lévis mais la société a une succursale et un entrepôt à Plessisville, comté de Mégantic. Capital souscrit : \$60,660 et capital payé : \$57,870. Cette coopérative fait chaque année un chiffre d'affaires consi-

dérable; ses produits "Citadelle" sont d'une qualité supérieure et jouissent d'une grande popularité à l'étranger, surtout aux Etats-Unis où les Producteurs de Sucre d'Erable exportent les quatre-cinquièmes de toute la production du Canada.

L'Annuaire statistique de la province de Québec, 1940, fournit les détails intéressants touchant les coopératives agricoles : - (I)

Nombre de sociétés en 1939 :	303
Membres	22,663
Capital payé	\$826,155.
Achats	\$9,731,231.
Ventes	\$11,195,624.
Bénéfices bruts	\$1,464,398.
Profits nets	\$352,557.
Actif	\$4,741,928.
Passif	\$3,897,450.
Surplus	\$844,478.
Ristournes payées	\$234,053.

## 20 COOPERATIVES DE CREDIT

Les coopératives d'épargne et de crédit, connue sous le nom de Caisses populaires ont connu et connaissent encore une grande faveur. Elles sont aujourd'hui au nombre de 613 avec

---

(I) Ces chiffres ne comprennent pas ceux de la Coopérative Fédérée de Québec.

un actif de plus de \$30,000,000; on compte au moins deux caisses dont l'actif est supérieur à un million de dollars. En 1921, soit 21 ans après la fondation de la première caisse, on forma la première union régionale. D'autres ont été constituées depuis et, en 1932, on organisa la Fédération des Caisses populaires Desjardins. Celle-ci centralise les services d'inspection expérimentée, de statistique, donne des avis juridiques spécialisés et surveille l'orientation générale du mouvement.

L'Annuaire Statistique de Québec 1940 fournit quelques détails sur les caisses populaires pour l'exercice financier 1939;

Nombre de caisses	400
Nombre de sociétaires	89,878
Nombre de déposants	84,026
Nombre d'emprunteurs	23,914
Nombre de prêts consentis	27,484
Montant de prêts consentis	\$5,918,189
Profits réalisés	\$704,628.

Si d'aucuns avancent que rien de bon ne saurait sortir du Québec surtout en matière financière et économique, il est pourtant vrai que l'oeuvre du commandeur Desjardins a une réputation mondiale; "il sut allier au système Schulze certains principes du système Raiffeisen et réaliser sur le sol canadien le plus heureux compromis entre ces deux grands propulseurs du progrès populaire" (I); le petit Lévisien est reconnu comme le Père de la

---

(I) Semaines sociales du Canada - La Coopération 1937, page 181.

coopération de crédit en Amérique. Toronto lui-même a déjà souscrit au concert d'éloges !!!

### 30 La mutualité et les mutuelles.

Plus d'un économiste français se refuserait à parler "mutualité" dans un traité sur la Coopération. Pourtant, qu'est-ce que la mutualité ? Un service économique et social qui permet à un groupe de personnes de se procurer de l'assurance au prix coûtant. La suppression du profit, voilà le premier élément de la mutualité. Puis, la mutualité, tout comme la coopération, tend à recruter ses membres parmi des individus qui ont des intérêts communs.

La première mutuelle-incendie agricole remonte à 1852. Jusqu'en 1900, on en mentionne une trentaine tout au plus. A partir de cette époque, les milieux ruraux s'éveillent à la mutualité; depuis lors, les mutuelles-incendie ont fait des progrès constants. A la fin de l'année 1940, 283 mutuelles couvrant des risques de plus de \$137,680,000 opéraient dans la province de Québec. Ces mutuelles rendent, dans nos campagnes, des services importants; aussi sont-elles très appréciées. Il y aurait encore des réformes à tenter qui seraient des plus opportunes : fédération de toutes les mutuelles, classification standardisée des risques, service d'inspection, organisation d'un service de propagande,...etc. Cependant, sans être trop optimiste, on peut dire que l'assurance-incendie est en bonne voie.

Peut-on en dire autant de la mutualité-vie ? En 1937, les compagnies d'assurance-vie ont perçu \$54,109,503 de primes dans la province de Québec, les mutuelles \$5416,363. Ces chiffres se passent

de commentaires... Soulignons toutefois la Mutuelle-Vie de l'U.C.C organisée en 1936 par les cultivateurs syndiqués de l'Union Catholique des Cultivateurs.

#### 4o Coopératives de pêcheurs.

La coopération s'est également développée chez les pêcheurs avec une rapidité étonnante. Après avoir réussi à surmonter des difficultés considérables, les coopératives tiennent le coup. Elles se sont constituées en fédération sous le nom de "Pêcheurs-Unis de Québec" (14 sociétés locales). Les Pêcheurs-Unis ont vendu, en 1939, plus de six millions de livres de poisson pour une valeur d'environ \$250,000.

#### 5o Coopératives de consommation

Dans le Québec, les consommateurs furent les derniers à se prévaloir des précieux avantages de la coopération. Il y aurait à l'heure actuelle, environ 75 coopératives de consommation dans la province française. Celles-ci ont un chiffre d'affaires d'un million par année. Il est probable que cette forme de coopération se répandra de plus en plus à mesure que se fera la diffusion de l'idée coopérative. On a remarqué une plus grande activité dans cette sphère depuis quelques années.

#### La Familiale.

La Familiale, la première coopérative de consommation canadienne-française, est née en 1936 et fut constituée en juin 1937.

Elle comptait, au début de 1942, plus de 800 sociétaires. Par ses causeries à la radio et par ses tracts, elle s'est faite l'inspiratrice et l'animatrice des coopératives de consommation de langue française.

Cette coopérative a rempli l'office de centrale pour plusieurs sociétés de consommateurs. En 1937, elle fondait l'Alliance des Coopératives de consommation à laquelle sont affiliées la presque totalité des sociétés de consommation pour fins d'étude et d'entr'aide; par son journal mensuel, "Le Coopérateur", l'Alliance prolonge son action bienfaitante à l'Ontario, aux provinces de l'Ouest, aux provinces maritimes et même à la Nouvelle-Angleterre. Le président de l'Alliance est M. Victor Barbeau. La Familiale a puissamment contribué à la fondation du Conseil supérieur de la Coopération dont le R. Père G.-H. Lévesque, o.p., est président et Victor Barbeau, vice-président.

La Familiale possède un Fonds de Prévoyance pour venir au secours de ses sociétaires et enrayer la plaie du crédit parmi les nôtres; elle traite, autant que faire ce peut, avec les coopératives de production et les fabricants; elle favorise l'artisanat et la petite industrie.

La Familiale a également fondé la "Gilde des Coopératrices" laquelle dirige, depuis deux ans, une colonie de vacances pour enfants. Elle possède aussi deux bibliothèques, une pour enfants et une autre pour adultes, prononce conférences et donne des consultations juridiques gratuites.

## 60 AUTRES TYPES DE COOPÉRATIVES

Certains groupements ouvriers "Asbestos" ont des entreprises coopératives de construction et de logement. La province possède deux coopératives d'Electricité. Voici une nouvelle initiative : "La Bucheronne". Une coopérative de production forestière, la coupe et le commerce du bois de chauffage à St-Joseph d'Alma (Lac St-Jean). Il y a des syndicats coopératifs professionnels : les dentistes en ont formé un et un groupe de médecins se préparent à en organiser un autre.

Vue d'ensemble du mouvement coopératifDEBUT de 1942.

Mutuelles-incendie.....	283	-	\$137,680,000 d'assurance en vigueur
Coopératives agricoles..	410	-	\$14,389,000 d'affaires en 1940
Coopérative Fédérée.....		-	\$17,750,000 d'affaires en 1941
Caisses populaires.....	613	-	\$30,000,000 d'actif
Coopératives de pêcheurs	14	-	\$250,000 d'affaires en 1939
Coopératives de consom- mation	75	-	\$1,000,000 d'affaires (approximatif)
Coopératives de Logement	1	avec	14 sociétaires.

Mentionnons encore la Mutuelle-vie de l'U.C.C. qui enregistre chaque année des progrès sensibles. Fondée en 1936, elle a un effectif de 1,100 sociétaires: voici quelques chiffres pour 1941. Les primes encaissées sont passées de \$24,645 qu'elles étaient en 1940 à \$33,572. Il y a eu un décès en 1940 et quatre en 1941. L'actif de la société des de \$67,762 contre \$47,354 en 1940. Les assurances

en vigueur s'élèvent à \$1,530,000 contre \$1,111,700 en 1940. Enfin, les ristournes aux assurés ont été de \$5,652 comparativement à \$4,543 en 1940.

## II L'éducation dans le mouvement coopératif.

Il faut souligner que l'éducation du public sur les bienfaits de la coopération a été longtemps négligée. Mais, depuis quelques années cette lacune a été comblée. L'Union catholique des Cultivateurs commença à organiser des cercles d'études pour les cultivateurs; en 1938, on en comptait 200. Les pêcheurs de la Gaspésie et les syndicats catholiques firent de même. Ainsi, peu à peu, la doctrine coopérative commençait à faire son chemin parmi les nôtres.

### L'Ecole des Sciences Sociales.

L'Ecole des Sciences Sociales, Politiques et Economiques de l'Université Laval de Québec s'ouvrit en octobre 1938 et vint donner une nouvelle vigueur au mouvement. Une partie de l'enseignement de cette école porte sur la coopération; ces cours sont d'une durée de trois ans. C'était la première fois que, dans le Québec, le peuple montait à l'Université. Ces cours sont suivis par des personnes appartenant à toutes les classes de la société.

### Le Conseil Supérieur de la Coopération.

Il y avait encore une étape à franchir : pour assurer l'unité du mouvement et doubler sa force, il fallait élaborer une doctrine adaptée au Québec puis, ensuite, maintenir l'unité de doctrine et de principes dans les différentes organisations coopératives de la province. A cet effet fut créée au mois d'avril 1939, la "Centrale

de coopération intellectuelle", le Conseil Supérieur de la Coopération. Ce~~s~~ organisme a un triple but :

- 1o préciser et diffuser la doctrine coopérative.
- 2o coordonner les forces coopératives dans le Québec.
- 3o agir comme conseiller et guide des coopérateurs. (I)

Le Conseil Supérieur de la Coopération n'a pas la prétention d'être une académie; il est encore moins un parti. Il est formé de représentants des principaux groupements qui jouent un rôle éducatif et social au point de vue coopération.

Par son secrétariat permanent, le Conseil se tient en contact avec les diverses organisations coopératives de la province, et assure ainsi la continuité de son action. Le Conseil publie la revue "Ensemble" dont le but est de diffuser l'idée coopérative dans les familles canadiennes-françaises. Enfin, le Conseil organise, chaque année, des congrès qui resserrent les liens de solidarité qui doivent unir tous les coopérateurs. Mentionnons encore la publication d'un rapport complet des délibérations des congrès, des causeries radiophoniques, l'impression de brochures, tracts pour populariser la coopération, l'organisation de séries de cours...etc.

L'U.C.C. et le Service Social Economique de Ste-Anne-de-la-Pocatière aident énormément à la diffusion de l'idéal coopératiste par la publication de nombreuses brochures qui attirent l'attention du public sur la coopération.

---

(I) "Ensemble" - mars 1942, p. 17.

Cet exposé ne réussit à donner aux lecteurs qu'une vue fort incomplète de l'allure du mouvement coopératif dans le vieux Québec; tout porte à croire que, si rien n'arrête son élan, la province française contribuera sa large part pour que se réalise, sur le sol canadien, une démocratie économique aussi bien que politique.

~~XXXXXXXXXX~~

PROVINCE    DE    QUEBEC

Désignation	1939	1938	1937	1936	1935
Nombre de caisses ayant fait rapport	400	338	256	184	102
Nombre de sociétaires	89878	75,419	57,216	49,890	43,049
Nombre de déposants	84026	73,262	56,493	49,796	42,856
Nombre d'emprunteurs	23914	19,679	15,576	13,453	11,987
Montant des prêts consentis	\$5,918,189	\$5,725,808	\$4,310,777	\$3,370,821	\$2,803,748
Profits réalisés	\$ 704,628	\$614,263	\$519,714	\$469,601	\$472,543

RESUME DE L'ACTIF ET DU PASSIF - COOPERATIVES AGRICOLES

PROVINCE DE QUEBEC.

	1934	1936	1938	1939
<b><u>ACTIF :</u></b>				
Actif réalisable	\$776,621.62	\$902,700.75	\$1,279,716.52	\$1,798,075.52
Immeubles, machines, outillage	1,189,957.34	1,415,190.25	1,937,340.49	2,852,865.74
Divers	67,296.06	46,120.37	33,764.68	90,987.12
<b>Total de l'Actif .....</b>	<b>1,933,875.02</b>	<b>2,364,011.41</b>	<b>3,250,821.85</b>	<b>4,741,928.38</b>
<b><u>PASSIF :</u></b>				
Créanciers	945,133.15	1,028,164.79	1,305,043.68	2,127,440.53
Capital ordinaire et privilégié payé	431,459.33	543,722.58	678,787.85	826,154.87
Réserves générales	327,775.74	454,728.89	613,607.72	943,854.60
<b>Total du Passif</b>	<b>1,704,368.22</b>	<b>2,026,616.26</b>	<b>2,597,439.25</b>	<b>3,897,450.00</b>
<b>Surplus</b>	<b>229,506.80</b>	<b>337,395.15</b>	<b>653,382.60</b>	<b>844,478.38</b>

RESUME DES OPERATIONS DES COOPERATIVES AGRICOLES

PROVINCE DE QUEBEC

---

	1934	1936	1938	1939
Total des ventes	\$2,978,807.09	\$6,334,881.72	\$8,551,768.58	\$11,195,628.90
Total des achats	2,411,462.60	5,438,451.69	7,471,982.28	9,731,230.53
Profit brut	566,844.49	896,430.03	1,079,786.30	1,464,398.07
Total des dépenses	494,230.60	815,305.06	955,499.54	1,424,384.39
Autres revenus	26,853.98	48,136.77	69,206.36	312,543.59
Profit net	99,467.87	129,261.74	193,493.12	352,557.27

---

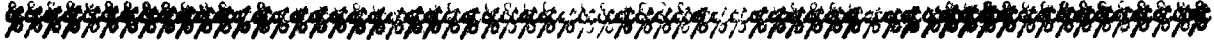
GENRE      D'ACTIVITES      -      COOPERATIVES      AGRICOLES

PROVINCE      DE      QUEBEC

---

	1934	1936	1938	1939
Beurreries et fromageries	42	70	137	183
Criblage des patates	26	24	29	34
Criblage des grains de semences	19	20	25	27
Incubation artificielle	28	27	31	36
Classification et emballage de fruits et légumes	7	5	4	11
Fabrication des conserves	5	5	9	8
Postes de mirage des oeufs	10	18	21	37
Achats de semences, insecticides, engrais	35	67	89	157
Ventes d'animaux	15	44	57	85
Tabac, miel, lin, divers	8	8	11	14

---



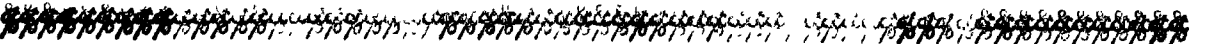
CHAPITRE      HUITIEME

La    "Co-operative    Commonwealth    Federation"

et

L'Expérience      d'ANTIGONISH

- 1o    La "Co-operative Commonwealth Federation" - Mouvement socialiste...
- 2o    L'expérience d'Antigonish - Mouvement sain.



CHAPITRE      HUITIEME

La    "Co-operative    Commonwealth    Federation"

Il est impossible de traiter Coopération sans parler de la "Co-operative Commonwealth Federation", plus brièvement connue sous l'appellation de "Coops" ou C.C.F.

Ce parti politique formé le 1er août 1932 à Calgary, prétend avoir l'adhésion de toutes les associations agraires des provinces de l'Ouest et de l'Ontario ainsi que d'une grande partie des groupements ouvriers du Canada.

Les partisans de la C.C.F. semblent animés des meilleurs intentions. Ils présentent à la foule un programme nouveau résumé en quelques formules plutôt simplistes, programme qui d'ailleurs contient de très bonnes choses. L'activité de ses chefs, la propagande de plus en plus grandissante que l'on fait autour de ce parti méritent d'attirer l'attention quelques instants.

Que faut-il penser de ce mouvement politique et social ? Quoique la C.C.F. prétend n'avoir aucune liaison avec Moscou et en être tout à fait indépendante, cependant son chef a affirmé que l'organisation était franchement socialiste. Ici encore, on doit se montrer circonspect car il existe un socialisme mitigé que l'Eglise ne réproouve pas.

En quoi consiste ce programme générateur d'un "Ordre Nouveau" qu'offre la C.C.F. ? Une économie anticapitaliste et dirigée qui se réalisera par une communauté de coopératives tant dans la production que dans la distribution et l'échange. Les Cécéefs ne veulent en aucune manière écraser l'individualité, par une discipline trop militarisée et ils répètent souvent qu'il ne saurait être question de toucher aux droits culturels des minorités raciales et religieuses.

Comment la C.C.F. parviendra-t-elle à réaliser ce programme ? D'abord, par l'institution d'un office national d'économie dirigée, ensuite par la socialisation de toute la machinerie financière : banques, monnaie, crédit, assurances. Viendrait la socialisation des moyens de transport, des voies de communication, de l'électricité, ...etc. et enfin celle des industries et des services : mines, pulpe, papier, distribution de lait, du pain, charbon, gasoline.

Le programme comporte encore tout un ensemble de mesures particulières sur l'agriculture, le commerce extérieur, les sociétés coopératives, le code ouvrier, les services d'hygiène, la constitution canadienne, les relations extérieures, la taxation, les finances publiques, très bien résumées au 2e Congrès tenu à Winnipeg en 1934.

Magnifique programme direz-vous ! En effet, et soulignons ici que le "Commonwealth fédératif" et la doctrine sociale catholique sont parfaitement d'accord quant aux principes fondamentaux sur lesquels doit s'appuyer la nouvelle structure sociale de demain; elle devra: 1o refléter un caractère plus humain et ne pas ignorer les valeurs spirituelles; 2o préconiser la coopération dans tous les domaines; 3o pratiquer une économie sagement dirigée.

La grande différence entre la C.C.F. et la doctrine sociale catholique réside dans leur attitude en face du capitalisme : pour la C.C.F., le capitalisme est mauvais en soi et doit nécessairement disparaître; la doctrine catholique affirme qu'il existe un bon capitalisme et un capitalisme dévoyé et qu'il y a place dans notre démocratie pour un "renouveau" social, renouveau qui peut s'accomplir sans toutefois provoquer la destruction complète du régime actuel. Le capitalisme a besoin d'être "régénéré". La C.C.F., comme son chef M. Woodsworth l'a souvent laissé entendre, tend au véritable socialisme. Que prône-t-elle d'abord ? La nationalisation des biens de production et des moyens de transport et d'échange par des moyens constitutionnels et pacifiques, sans doute : "The C.C.F. is a lawful organisation seeking its ends by democratic political methods. It does not advocate or make use of force". Mais, si ces moyens pacifiques ne suffisaient pas... M. Woodsworth, le 1er février 1933 n'a-t-il pas ajouté: "Il se peut que le recours à la force soit inévitable..."

A Saskatoon auparavant, n'a-t-il pas dit : "...s'il est juste pour une nation d'en vaincre une autre par la force, il est juste également pour une classe d'en vaincre une autre par les mêmes moyens". M. MacInnis a déjà affirmé : "Tous les progrès réalisés l'ont été au prix de bien du sang et des larmes..."

Et, dans cette nationalisation, que devient la propriété privée ? N'irait-on pas alors à l'encontre de la fonction individuelle et de la fonction sociale du droit de propriété ? Puis, cette socialisation à priori et outrancière respecterait-elle les droits naturels des propriétaires ? Autant que possible l'on ne confisquerait pas. On pratiquera l'expropriation compensatrice. Or, l'expropriation est légitime dans la mesure où elle sert le bien commun. Vouloir tout socialiser en bloc, est-ce bien servir le bien commun ?

Après la socialisation en masse, viendrait l'administration par la collectivité de l'ordre économique. Les Co-operatives dénaturent le vrai rôle de l'Etat qui est "de diriger, surveiller, stimuler, contenir" l'initiative privée et non de la détruire ni de l'absorber.

Pour résumer et conclure, disons que les doctrines même les plus modérées de la C.C.F. sont en opposition avec le principe de la propriété privée et la conception du rôle de l'Etat. Ajoutons, enfin, que la C.C.F. ne présente qu'un programme tronqué, un programme qui n'est guère complet puisqu'il n'organise les hommes qu'en fonction des biens matériels; ce "nouvel ordre social" dont on souhaite l'avènement n'est donc point conforme à la nature et au but de la société humaine, car il omet d'inclure dans son plan

les biens spirituels. Ce qu'il faut à l'humanité actuelle, c'est un programme politique complet à la fois moral et économique.

### L'EXPERIENCE D'ANTIGONISH.

Il est tout à fait opportun de dire quelques mots de l'expérience d'Antigonish; l'intérêt qu'il suscite est très vif et, selon certaines autorités, il contient en germe de grandes espérances pour l'avenir. Ce mouvement est fondé sur l'éducation des adultes, "The Adult Education Movement", il est surtout l'oeuvre de l'Université St-François-Xavier. Il a pour centre de rayonnement les trois provinces maritimes. La population de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard s'élève à plus d'un million; elle se compose de pêcheurs, de mineurs, de travailleurs d'acier et de cultivateurs qui se livrent à la culture mixte. La dernière crise fut pénible principalement pour les pêcheurs. C'est alors que l'Université d'Antigonish prit l'initiative de créer le Service d'Expansion. Des cercles d'étude s'organisèrent. On fit comprendre au peuple que, comme consommateur, il était vraiment le roi de l'économie, mais, que, malheureusement pour lui, dans le régime actuel il était la victime. A qui la faute ? A lui, au peuple. Par son manque d'énergie, par son insouciance, il s'est vu déposséder de sa royauté et cela, dans un régime où le peuple est censé donner des directives aux gouvernants, lui, le peuple. Ne voit-on pas le ridicule de la situation ? Ces gens le comprirent. Aussi, se mirent-ils à l'oeuvre sans tarder. La fondation du magasin coopératif précéda celle de la caisse populaire.

Mabou, Arichat-Ouest, Inverness, Judique, Reserve-Mines, Little-Bras-d'Or, New Waterford, Glace Bay, etc., comptent des coopératives florissantes qui assurent aux gens de condition modeste une plus grande liberté économique et morale.

Les deux premières caisses populaires furent créées en 1933 à Broad Cove et à Reserve Mines. En 1936, on mentionnait 90 caisses en Nouvelle-Écosse et un effectif de 15,000 avec un capital de \$300,000. L'abbé M. M. Coady a organisé les pêcheurs, en 1930, sous le nom de Pêcheurs-Unis des Provinces Maritimes.

Les noms des Rev. Dr J. J. Tompkins, Hugh MacPherson, M. M. Coady, H. P. MacPherson et de M. A. B. MacDonald figure-  
ront en lettres d'or dans l'histoire canadienne des Provinces  
Maritimes.

\*\*\*\*\*

STATISTIQUE DES CAISSES POPULAIRES - PROVINCES MARITIMES - 1939 (I)

	Membres	Nombre de Caisses	Parts et Dépôts	Actif Global
Au 31 mai 1936	10,185	67	\$169,250.00	\$190,243.35
Au 30 juin 1937	14,681	94	329,268.13	350,700.56
Au 30 juin 1938	22,157	131	516,040.90	551,316.46
Au 30 juin 1939	26,930	178	651,972.98	704,251.08

(I) "Nous apprenons en travaillant", Université st-François-Xavier, 1941, p.30.

1939 - 1940.

	Caisses Populaires	Magasins	Homar- deries	Poisson- neries	Club d'Ache- teurs	Indus- tries Coopé, ries	Eper- lande- ries	Autres
Nouvelle - Ecosse	190	43	16	7	-	-	-	-
Nouveau - Brunswick	115	1	20	3	12	8	-	10
Ile du Prince-Edouard	37	3	7	-	20	-	12	-
	342	47	43	10	32	8	12	10

N.B. Le nombre total de coopératives énumérées est de 504. Leur volume d'affaires s'élève dans les millions de dollars. La rubrique "autres" comprend la coopérative de logement à Reserve-Mines (Tompkinsville) et plusieurs clubs d'hospitalisation (I).

(I) "Nous apprenons en travaillant", brochure publiée par le Service d'Expansion, Université Saint-François-Xavier, Antigonish, N.E., 1941, p. 30.





En nous appuyant sur les données que nous possédons déjà, il nous est facile de tirer quelques déductions sur le rôle que la coopération est appelée à jouer dans le développement futur de l'humanité civilisée. C'est être mû par un autre sentiment que celui d'une simple curiosité de théoricien que de se poser les questions suivantes : Jusqu'où ira ce mouvement ? Quelles sont les forces sociales qui peuvent restreindre son élan ? A-t-il quelque lien d'affinité avec cette vague de socialisme qui a secoué la Russie et menace de nous envahir ? A supposer que la coopération finisse par pénétrer notre société civilisée, quelles modifications apportera-t-elle dans nos conditions de vie ? Toutes ces questions offrent un intérêt qui grandit avec l'expansion toujours de plus en plus grande du mouvement.

#### 10 LA COOPERATION ET LA DEMOCRATIE

La coopération s'allie fort bien au régime démocratique puisqu'elle préconise le principe du gouvernement "par le peuple et pour le peuple". Bien plus il n'est pas téméraire d'affirmer que la coopération ne peut vraiment s'épanouir, que dans une démocratie car elle est une organisation démocratique dans ses principes et dans ses réalisations. Par contre, la coopération seule peut conduire à la démocratie économique, la seule vraie démocratie, sans laquelle aucune démocratie politique ne saurait vivre longtemps ou, du moins, procurer aux membres de la communauté le bien-être matériel qu'ils sont en droit d'attendre d'elle.

20 LA COOPERATION ET LE CAPITALISME

Disons encore que la coopération tient le juste milieu entre le capitalisme exploiteur et "trustard" et le socialisme d'Etat qui tend à tout niveler. Si, toutefois, le mouvement coopératif veut faire échec au capitalisme abusif dans le but de protéger les intérêts des petites gens, il ne tient aucunement à le détruire complètement; il reconnaît que, dans notre époque de grande industrie, avec le développement gigantesque de la machine, un certain capital est absolument nécessaire pour faire fonctionner l'économie d'un pays. Les coopérateurs comprennent ce point important; aussi, le capitalisme et la coopération peuvent fort bien tous deux vivre et grandir l'un à côté de l'autre; ce qu'il faut combattre, ce sont les abus : l'individualisme outrancier et la soif immodérée du profit. La coopération ne doit pas se contenter de grouper la production d'un côté et la consommation de l'autre; non, la vraie coopération ne doit pas être ainsi comprise. Conçue de cette façon, elle constituerait même un danger social aussi réel sinon plus que le libéralisme capitaliste de l'heure actuelle. Les producteurs s'unissent dans leurs propres intérêts afin d'obtenir le plus haut prix possible pour leurs produits. Les consommateurs, par contre, s'associent dans leurs intérêts également; ils veulent payer les denrées dont ils ont besoin le plus bas prix possible. Il est facile de constater que les pires conflits d'intérêt peuvent éclater si chaque groupe s'en tient à ses vues et ne cède en rien.

C'est ici que doit jouer surtout la vraie coopération; rapprocher le plus possible ces deux éléments "production" et "consommation" en éliminant les facteurs intermédiaires inutiles. L'idéal serait d'arriver au plus tôt au stage de "la production par la consommation" tel que le comprit la C.W.S. anglaise.

### 30 LA COOPERATION ET LES SYNDICATS.

La coopération portera des fruits magnifiques, affirment des autorités compétentes, si elle est appuyée par un mouvement syndicaliste ou mieux encore, si elle est insérée et réalisée dans un système corporatif. En effet, la coopération est une panacée excellente mais elle doit faire partie d'un programme plus vaste. Aussi, il y a avantage pour elle à se servir des cadres, que lui offrent les syndicats. Puis, les syndicats, règle générale, groupent des gens de même profession ou de même métier, donc des gens qui ont à peu près la même formation intellectuelle, à peu près les mêmes intérêts, des gens d'un même "milieu". Cela est très important à souligner car des gens de même "milieu" se comprendront plus facilement; les liens qui les unissent ont plus de chance d'être solides et durables. Donc les syndicats et les coopératives doivent marcher la main dans la main, toujours s'entraider mutuellement.

40 LA COOPERATION ET L'ETAT.

"La Coopération peut être comme la langue d'Esopé, la meilleure ou la pire des choses", a dit Billiet (I). Il ne faut pas qu'elle dégénère en socialisme. Que fera l'Etat alors en face des coopératives ? L'Etat ne doit pas s'en désintéresser, son appui est nécessaire mais n'oublions pas que la coopération relève d'individus libres et non du gouvernement. Ce dernier stimule, favorise la propagande, prête son concours en temps opportun mais il doit éviter toute ingérence intempestive; les coopératives ne doivent pas se montrer trop empressées à accepter des subsides de l'Etat, car cela amènera forcément l'Etat à dépasser son rôle de "surveillant animé d'une grande bienveillance".

Il serait assez téméraire de dire jusqu'où ira ce mouvement; il est certain cependant qu'il se répandra de plus en plus à mesure que le peuple saisira les précieux avantages qu'offrent les coopératives et concevra la coopération comme un moyen efficace de regagner ce que le capitalisme lui a enlevé.

50 LA COOPERATION ET SES HEUREUX EFFETS

Résumons pour conclure : De toutes les doctrines et de toutes les théories qui se disputent le monde, il n'en est pas qui réponde le plus pleinement et le plus complètement aux be-

---

(I) Billiet, Michel -"Le Petit Démocrate", 11 juin 1933.

soins de l'homme et de la société de l'heure présente; en effet, le système coopératif satisfait aux exigences de la vie individuelle et de la vie en commun.

Du point de vue religieux, comme nous l'avons déjà laissé entendre, elle est toute imprégnée du second précepte de la loi divine : l'amour du prochain.

Du point de vue social, elle est faite d'égalité, de fraternité et de justice.

Du point de vue humain, elle cultive chez l'homme, surtout chez l'homme moyen, le sens des responsabilités, l'esprit d'initiative, le travail en équipe, la collaboration dans la paix et l'équité. Que de conflits pourraient se régler à l'amiable si l'on généralisait cette formule économique de grande souplesse ? Le coopératisme tend donc à grandir l'homme.

Du point de vue national, la coopération permet à notre groupe ethnique d'arriver sûrement à la sécurité matérielle par la voie pacifique, et cela tout en conservant notre dignité. Enfin, c'est un fait avéré que la coopération a contribué, dans plus d'un pays, à diminuer le coût de la vie, à organiser la petite épargne sans aucune privation, à créer de meilleures relations entre le producteur et le consommateur, à engendrer tout un réseau d'oeuvres sociales de nature à améliorer le bien-être physique et moral de l'homme.

Du point de vue international, la coopération ne peut manquer de donner naissance à la solidarité internationale et de rendre le

monde plus vivable en éliminant les causes de conflits et en créant la bonne entente entre les peuples. Si des raisons économiques sont à la source de toutes les guerres, la paix mondiale ne pourrait-elle pas être sauvegardée en resserrant davantage les liens économiques entre les peuples et les nations au moyen de la coopération ? Qui sait si la future Société des Nations ne sera pas une fédération internationale où les délégués des coopératives représenteraient les intérêts des divers pays du monde.

"...that harmony in the economic relationships of man is of greater importance than harmony in his political relationships, important as the latter may be... It is foolish to expect a world of economic conflicts and injustice to escape war... There must be peace within nations if there is to be peace between nations".  
 "Unless some scheme of co-operation can come between the nations of the world we are in for a time of dreadful conflict in which your co-operation does not matter. You may waste your time no longer in setting your Co-operative Movement afoot unless you can give consideration to the inauguration of a co-operative world"(I).

---

(I) "Review of International Co-operation", October, 1941.

\*\*\*\*\*

---

 B I B L I O G R A P H I E
 

---

ACLAND, A.H.D. & Jones, Benjamin,

Working men co-operators... An account of the artisans' co-operative movement in Great Britain, with information how to promote it. London, Cassell, 1884.

Le Coopératisme, numéro spécial.

L'Action nationale, Vol.XII, n.3, Novembre 1938, Montréal.

Co-operative production, the Priestman-Atkinson system,

ATKINSON, Henry, London, Benn, 1927.

AVES, Ernest,

Co-operative industry, London, 1907.

BAKER, Jacob,

Cooperative enterprise, Bibliographies, pp. 240-257,  
N.Y. Vanguard, pr., 1937.

BANCEL, A.D.

Coopératisme, (Les livres d'or de la science), Paris,  
Schleicher, 1901.

BLANC, E.T.

Co-operative movement in Russia, Bibl. pp. 320-324.  
N.Y. Macm. 1924.

BLOOMFIELD, Daniel, Comp.

Selected articles on modern industrial movements,  
(Handbook series), Bibliography : PP. XI-XXII.  
N.Y. Wilson, 1919.

BOYLE, George,

Democracy's Second Chance; land, work & cooperation,

Sheed, N.Y. 1941.

BUCK, S.J.

The Granger movement, Cambridge, Massachusetts, 1913.

CASSAU, Theodor - The Co-operative movement in Germany.

Manchester, England, 1925.

CHILDS, M.W.

Sweden, The middle way , New Haven, Yale University,

pres. 1938 rev. & enl. ed.

CLARKE, NICKOLLS & COOMBS, LTD.

Proof of the pudding : notes on co-partnership and profit-sharing, London, 1919.

CLAYTON, Joseph, Co-operation, (People's books) Bibliog.p.92

London, Jack.1912.

COADY, M. M. Maître de leur propre destin; l'histoire du mouvement d'Antigonish ou l'éducation des adultes par la coopération économique, Gardenvale, Garden City pr., 1941.

Goady, M.M. Masters of their own Destiny. The Story of the Antigonish Movement of Adult Education through Economic Cooperation. Harper & Brothers, New York 1939, 170 pages.

Front Map.

Cooperative movement pamphlets, (Labour Association) London 1897-1901.

COUGHLIN, Rev. Charles E., Money - Questions & Answers.

Social Justice Publishing Co., Royal Oak, Michigan, 3rd printing 1939. 188 pages.

COWLING, Ellis,

Co-operatives in America, Their Past, Present & Future,  
(with an introduction by J.P. Warbasse, Coward-McCann, Inc.,  
New York, 1938, p. 206.

DANIEL-ROPS

Éléments de notre destin, Essai, Editions Spes, Paris 1934.  
Débats de la Chambre des Communes (version fr. non révisée)  
Vol. LXXIX.  
p. 1796-1797-1798-1800-1802-1803-1806-1807-1814-  
1818-1832-1846-1858-1860-2072-2231-2335.

DESJARDINS, Alphonse,

"La Caisse Populaire" Fondation Russell Sage, New York, 1914.

DIGBY, Margaret,

Producers and Consumers, A study in Co-operative Relations.  
edited by the Horace Plunkett Foundation, Geo. Routledge &  
Sons Ltd., London, 1928, 203 p.

ELLIOTT, S.R.

England, cradle of co-operation, bibliography - p. 282,  
London, Faber, 1937.

M.B. Published in U.S. under the title "The English Co-operative".

The Encyclopedia Americana in 30 vol.

Americana Corporation, N.Y. & Chicago, 1939.

Encyclopedia Britannica -

A new Survey of Universal knowledge., 14th. ed. London &  
N. York, 1929.

Encyclopoedia of the Social Sciences,

mot: coopération, MacMillan Co. N.Y.

ENFIELD, A. Honora,

Co-operation : Its Problems & Possibilities, Longmans, Ln. 1927

FAY, C.R.

Cooperation at Home & Abroad, King, London, 1916.

FAY, Charles Ryle,

Co-partnership in industry, Cambridge, University pr. 1913.

Bibliog. p. 143.

FOWLER, B.B.

Consumer Cooperation in America-Democracy way out., N.Y. Vanguard pr. 1936.

FOWLER, B.B.

The Lord helps those ... how the people of Nova-Scotia are solving their problems through co-operation, N.Y.Vanguard 1938.

GAUMONT, J.

Histoire abrégée de la coopération en France et à l'étranger, (un bon résumé du mouvement coopératif), Paris, 1921.

GIDE, Charles,

Le coopératisme, Conférences de propagande, 5e ed. Paris, 1929.

GIDE, Charles,

Les sociétés coopératives de consommation, 4e ed. Paris 1924.

Principes d'Economie politique, 26e ed. Paris, Recueil Sirey, 1931, 682 p.

HARRIS, E.P. (assisted by E.S. WIERS & FLORENCE HARRIS)

Co-operation, the hope of the consumer, N.Y. MacMillan 1918.

HOLYOAKE, G.J.

Co-operative movement to-day, London, Methuen 1905.

History of the Rochdale pioneers. (10th ed.) (Self-help by the people) illus., London, Sonnenschein, 1907.

HOWE, Frederic C. Ph.D.

Denmark, A Cooperative Commonwealth, Harcourt, Brace & Co. N.Y.  
1921, 203 p.

Denmark, the Cooperative Way, Coward-McCann, N.Y. 1936.

HUBERT - VALLEROUX, P.

La Coopération, Paris, Le Coffre, 1904.

JEVONS, H.S.

Economic equality in the cooperative commonwealth, Bibliog.  
pp. 340-347., London, Methuen, 1933.

JOHNSEN, Julia Emily (compiler),

Consumers' cooperatives ; general discussion by J.V. Garland  
& Charles F. Phillips, N.Y. The H.W. Wilson Co. 1936.

KAGAWA, Toyohiko

Brotherhood economics, (Rauschenbusch lectures) Bibliog.  
pp. 197-198, N.Y. Harpers 1936.

KALLEN, Horace M.

The Decline & Rise of the Consumer - A philosophy of consumer  
cooperation, D. Appleton-Century Co., N.Y. inc., 1936, 484 p.

KEEN, George,

The Co-operative Movement in Canda, The Co-operative Official,  
Manchester, février 1924.

LARMARCHE, Thomas-M. R.P., o.p. "Comment rendre l'argent au peuple"?

Tome Ier - La monnaie nationale. Tome 2e. - La monnaie inter-  
nationale. Tome 3e. - Questions complémentaires et solutions.

MACKINTOSH, Miss M.

Le mouvement coopératif au Canada., Ministère du Travail, Ottawa.  
Annuaire du Canada, pp. 712-728.

**MADAMS, J.P.**

The story re-told; an intermediate text-book on cooperation,  
2nd ed. rev. Manchester, Co-operative union, 1921.

**MAXWELL, William,**

History of co-operation in Scotland; its inception & its leaders.  
Glasgow Co-oper. union, 1910.

**MINVILLE, R.P. Esdras, LEVESQUE, R.P. Georges, o.p., CHAGNON, R.P.**

Louis, s.j., Pour la Restauration sociale au Canada, nos. 232-233.  
Ecole Sociale Populaire, Montréal, 1933, 64 pages.

**MULLER, R.P. Albert, s.j.,**

Essais d'Organisation corporative, L'école sociale populaire,  
Montréal, 1934, 104 p.

**MYRICK, Herbert,**

How to cooperate. The full fruits of labor to producer, honest  
value to consumer, just return to capital, prosperity to all.  
Manual for cooperators, N.Y. Judd 1893.

**NOGARRO, Bertrand,**

Eléments d'Economie politique, 4e éd. Paris, Librairie Delagrave,  
1936, 332 p.  
Le rôle de la monnaie dans le commerce international, Giard,  
Paris, 1904.

**ODHE, Thorsten,**

Finland : a nation of co-operators, translated from the  
Swedish by John Downie, London, Williams 1931.

**OSTERGAARD, S.K.,**

Into abundance, Chicago, Willett 1940.

POISSON, E.

Comment fonder une coopérative, Grasset, Paris, 1918.

C B C Publications Branch - Toronto, 1940.

Inquiry into Co-operation - A serie of nine discussions on economic & social aspects of co-operation in Canada.

RICHARDSON, Gerald,

A B C of Cooperatives; a handbook for consumer & producer.

Longmans, London, 1940.

RUTTEN, R.P. G.C., o.p.,

La Doctrine sociale de l'Eglise, résumée dans les encycliques Rerum Novarum & Quadragesimo Anno., Editions du Cerf, Paris, 1932, 408 p.

CITE, (La)

Semaines Sociales du Canada, IXe session, Chicoutimi 1929, Editeurs - Ecole Sociale Populaire, Montréal 1929, 320 pages.

Coopération (La)

Semaines Sociales du Canada, XVe session. Saint-Hyacinthe 1937. Editeurs - Ecole Sociale Populaire, Montréal, 1937, 356 Pages.

Organisation professionnelle (L')

Semaines sociales du Canada, XIVE session, Trois-Rivières, 1936 Editeurs - Ecole Sociale Populaire, Montréal, 1936. 392 pages.

Organisation corporative (L')

Semaines Sociales de France, Angers, XXVIIe session 1935. Ed. J. Gabalda & Cie., Paris, 632 pages.

SHAW, Albert,

Cooperation in a western city (Amer.economic assoc. publications, V. 1 ).

L. SMITH - GORDON & C. O'BRIEN

Cooperation in many Lands., Co-operative Union, Manchester 1919.

SONNICHSEN, Albert,

Consumers' Cooperation, New York, MacMillan 1919, 233p.

WARBASSE, J.P.

Cooperative democracy attained through voluntary association of the people as consumers; a discussion of the co-operative movement, its philosophy methods, accomplishments and possibilities and its relation to the state, to science, art and commerce and to other systems of economic organization.

New York, MacMillan, 1923.

TRUCHY, Henri,

Cours d'Economie politique, 2 vol. 4e éd., Recueil Sirey, Paris, 1936.

WOOLF, L.S.

Co-operation and the future industry, London, Allen 1920.

WEBB, SYDNEY & BEATRICE

The Consumers Co-operative movement., Longmans, 1921.

UNITED STATES - Inquiry on cooperative enterprise. Report of the

Inquiry on cooperative enterprise in Europe 1937.,

Washington, D.C. 1937.

REVUES :

"ENSEMBLE", publiée sous la direction du R.P. G. H. LEVESQUE, Université Laval, Québec, (depuis sa fondation)

"Le COOPERATEUR", publié par la Familiale, Montréal.